

# ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE EST LAUSANNOIS

## RAPPORT DE GESTION 2015



du Comité de Direction  
au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois

# **PREAVIS N° 2 - 2016**

## **du Comité de direction**

### **AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SECURITE EST LAUSANNOIS**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c) ;
- du Règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984 (art. 34) ;
- du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois du 15 novembre 2012 (art.72).

Le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2015.

## TABLE DES MATIERES

GLOSSAIRE .....	4
1. ORGANISATION .....	5
2. LES AUTORITES .....	7
2.1. Le Comité de direction - Législature 2011 – 2016 .....	8
2.2. Le Conseil intercommunal – Législature 2011 - 2016.....	9
2.3. Séances du Conseil intercommunal.....	10
3. RESUME DES COMPTES 2015 (Annexe 1) .....	10
3.1. Résultat d'exercice .....	10
3.2. Analyse des charges de fonctionnement .....	10
3.3. Analyse des revenus .....	11
3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques.....	12
3.5. Conclusions .....	12
4. DIRECTION.....	13
4.1. Ressources humaines .....	13
4.2. Personnel du service .....	14
5. DIVISION OPERATIONNELLE .....	16
5.1. Section Prévention Proximité .....	16
5.1.2 Unité prévention.....	18
5.2. Unité Radar (annexe 5) .....	22
5.3. Section Police-secours (PS).....	26
5.4. Manifestations.....	29
5.5. Synthèse judiciaire sur le territoire de l'ASEL .....	29
6. DIVISION SERVICES GENERAUX .....	34
6.1. Signalisation Routière (SR) .....	34
6.2. Unité Garde-parcs .....	35
7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE .....	36
7.1. Chancellerie.....	36
7.2. Réception.....	37
7.3. Police du commerce Ville de Pully .....	38
7.4. Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex) .....	39
8. BUREAU DES CONTROLES.....	39
8.1. Amendes d'ordre (annexes 3 et 4) .....	39
8.2. Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT) .....	39
8.3. Commission de police .....	41
8.4. Montants encaissés .....	41
8.5. Actions administratives.....	42
9. CONCLUSION.....	42

## GLOSSAIRE

<b>Abréviations</b>	<b>Explications</b>
AO	Amende d'ordre
ASEL	Association Sécurité Est Lausannois
ASP	Assistant de sécurité publique
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAP	Capitaine
CC	Cours de cadres
CODIR	Comité de direction
CP	Code pénal
CPP	Code de procédure pénale
ETP	Emploi temps plein
EM	Etat-major
FOCO	Formation continue
GT	Groupe de travail
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal des événements polices
LADB	Loi et règlement sur les auberges et débits de boissons
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
Lstup	Loi fédérale sur les stupéfiants
MGP	Mission générale de police
PS	Police-Secours
SAT	Surveillance automatique du trafic
SINAP	Système d'information et d'archivage police
SR	Signalisation routière

## 1. ORGANISATION

La Constitution vaudoise précise que les communes sont responsables du maintien de la sécurité sur leur territoire. Celle-ci peut être assurée soit par la Gendarmerie vaudoise soit par un corps d'une police communale ou intercommunale (ci-après police communale). La Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 11 septembre 2011 mentionne expressément que les polices du canton ont le devoir et la responsabilité de remplir leurs missions en assurant, de façon permanente, une collaboration étroite entre elles, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leur action tout en recherchant en permanence une optimisation du dispositif policier dans le but d'assurer la qualité et l'efficacité dans l'exercice de leurs missions respectives.

L'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ASEL) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Dès cette date, la police communale de l'Est Lausannois (PEL) a été à même de répondre aux critères de la LOPV dans le domaine de ses missions générales de police (MGP), à savoir :

- assurer la protection des personnes et des biens ;
- veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois fédérales et cantonales ainsi que des règlements communaux ;
- prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi qu'à l'environnement ;
- prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, sous réserve des missions spécifiques de l'Etat et des missions susceptibles d'être confiées aux assistants de sécurité publique ;
- établir les constats de police et enregistrer les plaintes pénales conformément à la loi ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention afin d'empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable.

Le corps de police a toujours veillé à assurer les missions qui lui sont confiées. Ces dernières années, notamment depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, des tâches supplémentaires ont été confiées aux Polices communales, notamment dans les domaines du constat judiciaire et des violences domestiques. Afin de répondre à ces nouvelles tâches, le Comité de direction de l'Association de communes (CODIR) a accepté sur quatre ans de porter l'effectif policier de la PEL de 33 à 45 collaborateurs, notamment par l'engagement de 11 aspirants de police qui ont suivi l'Académie de police de Savatan. Grâce à cette volonté politique de pouvoir disposer d'un Corps de police répondant aux critères de la LOPV, efficace et proactif, notre organisation a ainsi pu mettre en place un concept dit de " police de proximité " qui se veut proche des autorités, des citoyens, des commerçants et associations en restant à l'écoute de leurs attentes, ceci dans le respect des bases légales. Aujourd'hui, nous sommes ainsi à même de répondre aux besoins de la

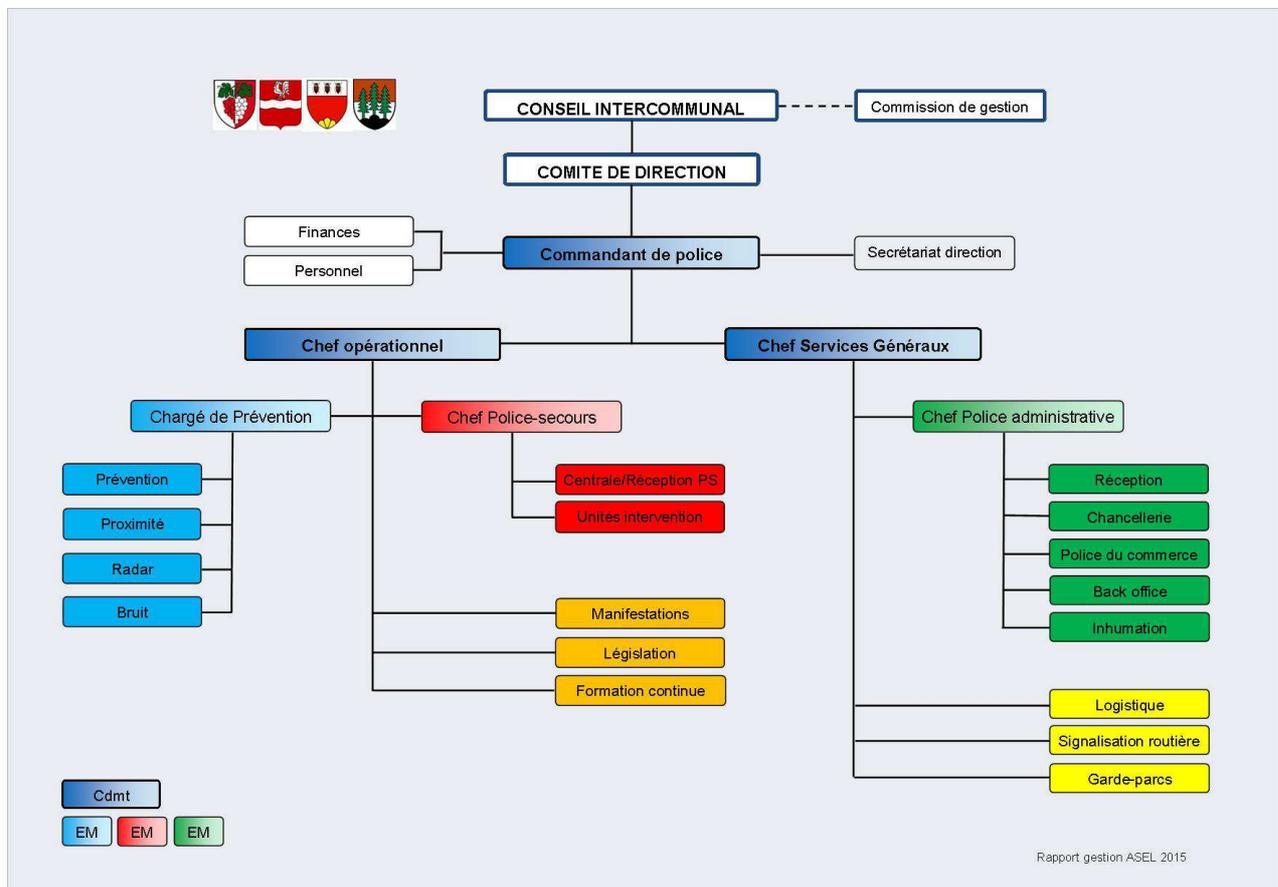
population, de proposer des solutions et d'anticiper les éventuels problèmes, l'objectif primordial étant de maintenir un sentiment de sécurité maximum au sein de la population.

En résumé, l'Association dispose, pour l'ensemble du territoire des 4 communes membres, d'une police communale à même d'assurer les missions générales de police (urgence 117), les tâches d'une police de proximité, de prévention, de constat judiciaire, de circulation ainsi que d'une police administrative chargée notamment de la police du commerce et des inhumations.

Au niveau technique, le service est dirigé par un Commandant, chef de service, soutenu par un Etat-major, sous la direction d'une autorité politique : le Comité de direction, composé de 5 membres, issus des municipalités des communes partenaires. Un Conseil intercommunal, comprenant des élus des 4 communes membres, assume les responsabilités d'une autorité législative.

Le CODIR garde un contrôle sur les objectifs prioritaires qu'il souhaite poursuivre dans le cadre fixé par la législation. Il décide de la politique générale et des axes qu'il entend faire respecter, par l'élaboration d'un budget d'une part mais également en donnant des directives précises au Commandant de police. De par sa proximité et des contacts permanents avec le personnel de l'Association, il garde un aperçu sur la bonne marche du service et un contrôle sur les comptes et peut ainsi être à même de réagir rapidement en cas d'événement majeur.

## 1. 1. Organigramme au 31.12.2015



## **2. LES AUTORITES**

### **2.1. Le Comité de direction - Législature 2011 – 2016**

#### **2.1.1. Message du Président :**

L'Association Sécurité Est Lausannois boucle en 2015 son quatrième exercice, pour la dernière année complète de la législature 2011-2016.

Elle a aujourd'hui atteint une stabilité dans son fonctionnement, conforme aux objectifs annoncés lors de sa constitution, et le passage du cap de la législature, situé en milieu d'année depuis l'adoption de la constitution de 2003, ne devrait pas perturber notre organisation, même si la composition de ses organes politiques changera dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Grâce à un personnel bien formé et compétent, le corps de police est aujourd'hui à même d'assumer pleinement l'ensemble de ses missions, et notamment le concept de police de proximité, qui permet d'assurer le lien indispensable avec les habitants, les commerçants et les associations locales de nos communes, renforçant ainsi une image positive du corps de police pour la population.

Le maintien de l'effectif reste toutefois un sujet de préoccupation pour le Comité de direction et pour l'Etat-major, puisque les départs sont probablement plus nombreux que par le passé, phénomène qui n'est d'ailleurs pas propre à la police, mais qui s'observe dans de nombreux domaines d'activités. Aujourd'hui, la mobilité est devenue plus courante, avec des motivations très variables, et rares sont celles ou ceux qui font toute leur carrière professionnelle auprès du même employeur.

C'est une des raisons, avec la rareté des personnes formées disponibles, qui ont conduit le Comité de direction à privilégier la formation de nouveaux policiers par l'engagement d'aspirants.

La qualité de notre organisation est reconnue et il ne manque plus que la complète conformité de ses locaux aux nouvelles bases légales pour obtenir l'accréditation définitive par le Conseil d'Etat. Ce sera vraisemblablement chose faite d'ici fin 2016, puisque la Ville de Pully finalise un projet de mise en conformité du bâtiment qui fera l'objet d'une demande de crédit auprès du Conseil communal en automne 2016.

Monsieur Daniel Delaplace a terminé son mandat de Conseiller municipal à Belmont-sur-Lausanne à fin juin 2015 et donc quitté le Comité de direction à cette même date. Nous lui adressons ici nos plus vifs remerciements pour son engagement dans la mise en place de l'association intercommunale, puis dans le suivi de ses premières années de fonctionnement.

Enfin, j'adresse également, au nom du Comité de direction et avec un peu d'anticipation, nos sincères remerciements à toutes celles et ceux qui, au terme de la législature, cesseront leur mandat au sein des organes de l'association, Conseil intercommunal ou au Comité de direction.

## 2.1.2. Composition du CoDir en 2015

	<p>Gil Reichen Pully - Syndic</p> <p><b>Président du Comité de direction</b></p>
	<p>Gérald Fontannaz Paudex - Conseiller municipal</p> <p><b>Vice pdt du Comité de direction</b></p>
	<p><i>Jusqu'au 30.06.2015</i></p> <p><i>Daniel Delaplace</i> <i>Belmont-sur-Lausanne - Conseiller municipal</i></p> <p><b>Membre du Comité de direction</b></p>
	<p><i>Dès le 01.07.2015</i></p> <p>Gustave Muheim Belmont-sur-Lausanne - Syndic</p> <p><b>Membre du Comité de direction</b></p>
	<p>Jacques Ochs Savigny - Conseiller municipal</p> <p><b>Membre du Comité de direction</b></p>
	<p>Martial Lambert Pully - Conseiller municipal</p> <p><b>Membre du Comité de direction</b></p>

## 2.2. Le Conseil intercommunal – Législature 2011 - 2016

Situation au 31.12.2015

Membres du bureau :

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique
Président	Chaubert	Jean-Philippe	Paudex
Vice-président	Bartolacelli	Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
Secrétaire	Bérard	Didier	Belmont-sur-Lausanne
Scrutateur	Freise	Alexandre	Pully
Scrutateur	Stehlin	Roland	Savigny

Membres du Conseil intercommunal :

Nom	Prénom	Commune politique
Chevallaz	Jean-Marc	Pully
Cosandey	Patrick	Savigny
Fontana	Georges	Paudex
Hunziker	Ernest	Pully
Jaquet	Pyrame	Pully
Krenger	Isabelle	Pully
Masmejan	Lydia	Pully
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Reichen	Serge	Paudex - Syndic
Simanis	Viesturs	Savigny
Schranz	Anne	Pully
Souyris	Marie-Alix	Belmont-sur-Lausanne
Weidmann Yenny	Chantal	Savigny - Syndique
Vacant		Pully

Membres de la Commission de gestion :

Nom	Prénom	Commune politique
Cosandey	Patrick	Savigny
Fontana	Georges	Paudex
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Schranz	Anne	Pully

### **2.3. Séances du Conseil intercommunal**

Séance du 16 juin 2015 – Grande salle de Paudex

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 1/2015 – Comptes de l'année 2014
- Préavis 2/2015 – Rapport de gestion 2014
- Préavis 3/2015 – Crédit complémentaire pour le projet « Management des absences et du climat de travail »

Assermentation du nouveau membre du Comité de direction.

Rapport des commissions :

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 1/2015 – Rapport de gestion 2014, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 2/2015 – Comptes de l'année 2014, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 3/2015 – Crédit complémentaire pour le projet management RH, adopté à l'unanimité des membres présents.

Séance du 24 novembre 2015 – Foyer de la Maison Pulliérane, Pully

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 4/2015 – Budget 2016

Rapport de la commission :

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 4/2015 – Budget 2016, adopté à l'unanimité.

### **3. RESUME DES COMPTES 2015 (ANNEXE 1)**

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes " police ", du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les quatre communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

#### **3.1. Résultat d'exercice**

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2015 peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et à des revenus financiers supérieurs aux attentes.

#### **3.2. Analyse des charges de fonctionnement**

Globalement, en 2015, les charges de fonctionnement ont été moins élevées de 3.2% par rapport au budget 2015 et plus élevées de 8.4% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2014.

### **3.2.1. Charges relatives aux autorités et personnel**

Les charges concernant les autorités et le personnel sont moins élevées de 3.0% par rapport à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2015 et supérieures de 2.2% par rapport à celles constatées dans le bouclage des comptes 2014.

L'effectif du personnel œuvrant pour l'Association est de 60.9 ETP, soit exactement le même effectif que celui constaté dans le cadre du bouclage des comptes 2014. Les non dépenses constatées pour ce type de charges proviennent pour l'essentiel du délai de remplacement des policiers ayant quitté l'Association.

### **3.2.2. Charges relatives aux biens, services et marchandises**

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont moins élevées de 11.9% par rapport à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2015 et supérieures de 6.0% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2014.

### **3.3. Analyse des revenus**

En 2015, les revenus de fonctionnement ont été moins élevés de 3.1% par rapport aux prévisions du budget 2015 et supérieurs de 2.6% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2014.

#### **3.3.1. Revenus du patrimoine**

Les recettes relatives aux revenus du patrimoine sont nettement inférieures (-25.0%) par rapport aux prévisions du budget 2015 et supérieures de 5.8% par rapport aux comptes de l'année 2014.

Cet écart s'explique essentiellement par une facturation relative aux redevances sur l'utilisation du domaine public.

#### **3.3.2. Taxes, émoluments et produits des ventes**

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont nettement supérieurs (+22.0%) par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2015 et de 8.9% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2014.

Cet écart important s'explique par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs, par le remboursement de l'assurance suite au dégât total de la machine à peindre, ainsi que par des produits liés aux amendes (stationnement, circulation SAT et radar mobile) plus importants que ce qui était prévu dans le budget 2015.

### **3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques**

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 9.1% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2015 et légèrement supérieurs de 0.8% par rapport aux comptes de l'année 2014.

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association. Par conséquent nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu plus de CHF 730'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2015 et supérieures d'environ CHF 50'000.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2014.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

<b>Communes</b>	<b>Comptes 2015</b>	<b>Budget 2015</b>	<b>Ecart (en CHF)</b>	<b>Ecart (en %)</b>	<b>Coût par habitant</b>
Belmont-sur-Lausanne	489'911.98	526'093.00	-36'181.02	-6.9%	136.01
Paudex	217'612.28	232'164.00	-14'551.72	-6.3%	146.54
Pully	6'090'066.41	6'721'327.00	-631'260.59	-9.4%	341.93
Savigny	454'838.56	500'797.00	-45'958.44	-9.2%	137.66
<b>Total</b>	<b>7'252'429.23</b>	<b>7'980'381.00</b>	<b>-727'951.77</b>	<b>-9.1%</b>	<b>276.79</b>

### **3.5. Conclusions**

Le quatrième exercice de l'Association Sécurité Est Lausannoise se révèle positif. Le Comité de direction a tenu le budget présenté sans difficulté. Le coût net à charge des communes partenaires est resté stable par rapport à celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2014. Ceci confirme que l'Association Sécurité Est Lausannoise a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du Comité de direction.

Par conséquent, les ressources mises à disposition par le Conseil intercommunal et par les communes seront gérées de la façon la plus rigoureuse possible, tout en étant conscient que l'Association Sécurité Est Lausannoise devra s'adapter aux évolutions à venir.

## 4. DIRECTION



Commandant Police Est Lausannois  
Chef de service  
Secrétaire du Comité de direction  
Maj Dan-Henri Weber

Il dirige le Service avec l'appui de son Etat-major et de son secrétariat de direction. Il est directement responsable de la conduite, de la gestion du personnel ainsi que de la gestion financière du service. Outre sa fonction de secrétaire du Comité de direction et de Président de la Commission de police, il est membre et/ou participe régulièrement :

- au comité de l'Association des Chefs des polices municipales vaudoises (ACPMV) ;
- au Bureau des commandants des polices communales vaudoises ;
- à la Direction opérationnelle élargie de la police vaudoise ;
- à la Commission Prévention/Communication des polices vaudoises
- à la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) ;
- aux GT canton-communes – Réorganisation policière sur le plan vaudois ;
- aux séances de coordination judiciaire avec la Police cantonale ;
- à l'Association des Chefs des polices des villes de Suisse (ACPVS) ;
- à la Fédération suisse des fonctionnaires de police, section Lavaux ;
- à la Conférence des Chefs de service de la Ville de Pully ;
- au Groupe de travail de coordination des Directions (Pully) de l'urbanisme, des travaux et Police ;
- au Groupe de travail SIGIP de la Ville de Pully
- à la commission Sécurité de la Ville de Pully
- aux Manifestations officielles publiques ;
- à l'information des autorités et de la population par le biais de communiqués, d'avis, d'articles de presse dans les domaines de la prévention, de la sécurité publique et de la circulation.

### 4.1. Ressources humaines

L'Association a mandaté le Service du personnel de la Ville de Pully pour la gestion des ressources humaines pour l'appui notamment au recrutement du personnel, des contrats, des salaires et de la correspondance y relative.

Ce service a accompagné les collaborateurs dans leurs différentes problématiques, que ce soit au niveau des assurances, de la Caisse de pensions ou des démarches administratives inhérentes à leurs situations propres.

Diverses activités organisées pour le personnel communal de la Ville de Pully sont également proposées au personnel de l'ASEL. Ainsi les collaborateurs ont pu participer à la soirée du personnel, au Noël des enfants ainsi qu'à la journée JOM (Journée Oser tous les Métiers). Plusieurs personnes ont également pu bénéficier des formations proposées par la Ville (gestion des conflits, cours sur le recrutement, organiser sa retraite, etc..).

En matière de prévention santé, les collaborateurs ont pu bénéficier de la campagne de vaccination contre la grippe et des "massages assis".

La Ville de Pully étant habilitée à former des apprentis de commerce, c'est toujours avec plaisir que dans le cadre de leur tournus sur 3 ans, l'ASEL accueille durant 6 mois, un jeune pour lui permettre de découvrir le monde de la police. Ce sont donc 3 jeunes apprentis qui ont pu profiter de cette opportunité durant l'année écoulée.

## **4.2. Personnel du service**

### **4.2.1. Départs**

- le 31 juillet 2015, agent Mathieu Kiefer
- le 31 juillet 2015, sergente Sophie Mathieu
- le 31 août 2015, appointé Alexandre Taverney
- le 31 octobre 2015, Mme Jennifer Brélaz, assistante du Commandant
- le 31 décembre 2015, appointé Eddy Michel

### **4.2.2. Aspirants nouvellement brevetés nommés agents :**

(au terme d'une année d'école à l'Académie de police de Savatan)

Au 1<sup>er</sup> mars 2015 :

- Aspirante Christèle Rey
- Aspirant Stéphane Foetisch

### **4.2.3. Engagements de collaborateurs en cours d'année**

- le 1<sup>er</sup> août 2015, agente Virginie Bugnard
- le 1<sup>er</sup> septembre 2015, M. Antonio Rizzo
- le 1<sup>er</sup> octobre 2015, appointé Steve Clerc
- le 19 octobre 2015, Mme Anne-Françoise Richard, assistante du Commandant

### **4.2.4. Promotions**

Approuvées par le Comité de direction au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- L'ASP I Carine GRÜTZMACHER à la distinction d'Assistante sécurité publique II ;

### **4.2.5. Effectif du Service de police**

L'effectif du Service de police se présente comme suit au 31 décembre 2015 :

1 commandant, chef de service	6 appointés
2 officiers,	8 agents
3 adjudants	0 aspirants
9 sergents-majors	6,7 Assistants Sécurité Publique (ASP)
10 sergents	9 employés civils
3 caporaux	

Soit 57.7 employés (budget 2015 : 60,9 ETP) répartis comme suit :

- 42 policiers assermentés (45 au budget 2015)
- 6,7 ASP (6,4)
- 9 employés civils (9.5)

#### **4.2.6. Formation continue**

Quelque 1'520 heures ont été consacrées par l'ensemble du personnel à l'instruction et la formation continue notamment dans les domaines suivants :

- Cours pour l'obtention du Brevet fédéral de policier (différents modules)
- Cours de cadres ENDURO
- Cours de prévention scolaire
- Cours de cadres ISP – CC1
- Cours de cadres ISP – CC4
- Cours de prévention routière
- Cours de formation au radar
- Cours de cadres - moniteurs de tir
- Cours de tir pistolet et mitraillette HK
- Cours d'exercices tactiques TTI
- Moniteur bâtons tactiques
- Cours CEP – Affirmation de soi
- Cours formateur/trice apprenti
- Moniteur Self
- Brevet fédéral / cours Etique
- Brevet fédéral / cours Psychologie
- Brevet fédéral / cours Police de proximité
- Brevet fédéral / cours Violences domestiques
- Brevet fédéral / cours Rép. générale
- Cours entraînement conducteur chien
- Cours SINAP
- Cours relations humaines
- Cours BPA
- Cours sécurité des chantiers
- Cours PACT

## 5. DIVISION OPERATIONNELLE



Chef opérationnel  
Remplaçant du Commandant  
Cap Jean-Claude Mangili

Il dirige la division opérationnelle qui comprend la réception et la centrale d'engagement Police-secours ainsi que les entités chargées d'assurer les Missions Générales de Police (MGP) et les actions de prévention effectuées par des policiers en uniforme.

Outre sa fonction de Chef opérationnel et de Vice-Président de la Commission de police, dont il a présidé les séances en 2015, il a participé notamment aux :

- GT canton-communes – Collège Qualité Accréditation Déontologie.
- GT canton-communes – Collège Ressources Humaines.
- GT canton-communes – Collège Recrutement
- GT Polices communales – collège des chefs opérationnels
- Séances de coordination judiciaire/circulation avec la Police cantonale et les polices communales.

### 5.1. Section Prévention Proximité



Chargé de prévention  
Adj Christophe Aeby

Constituée en septembre 2014, la section Prévention Proximité a pour missions, notamment de :

- Marquer en permanence une visibilité préventive sur le terrain;
- Gérer les problèmes récurrents dans le domaine de la sécurité; et si possible proposer des solutions durables;
- Planifier des actions de prévention en allant au contact des citoyens, des commerçants et des associations;
- Tenir des stands d'information et de prévention;
- Enseigner la prévention routière dans les établissements scolaires;
- Prévenir les abus sonores (contrôles au moyen du sonomètre);
- Prévenir les infractions routières (Visispeed, contrôles routiers).

Par leur présence maximum sur le terrain et la connaissance des lieux, les agents de proximité, tous expérimentés, apportent un sentiment de sécurité auprès de la population et se tiennent à disposition pour proposer des solutions permanentes à des problèmes récurrents qui pourraient leur être soumis par les Autorités, citoyens, commerçants ou associations, ceci en application du concept de la Police de proximité.

Pour rappel :

" La Police de proximité est un concept qui regroupe **l'ensemble des moyens de police** déployés sur un territoire défini et affecté prioritairement au renforcement de la sécurité de proximité. Elle doit contribuer à **améliorer le cadre de vie à l'échelle des quartiers** en luttant contre la délinquance et en réduisant le sentiment d'insécurité. La Police de proximité doit **privilégier** en permanence un renforcement des **liens de qualité entre la population et sa police** en favorisant une meilleure connaissance de ses activités. Pour cela, elle doit aller au-devant des citoyens et communiquer.

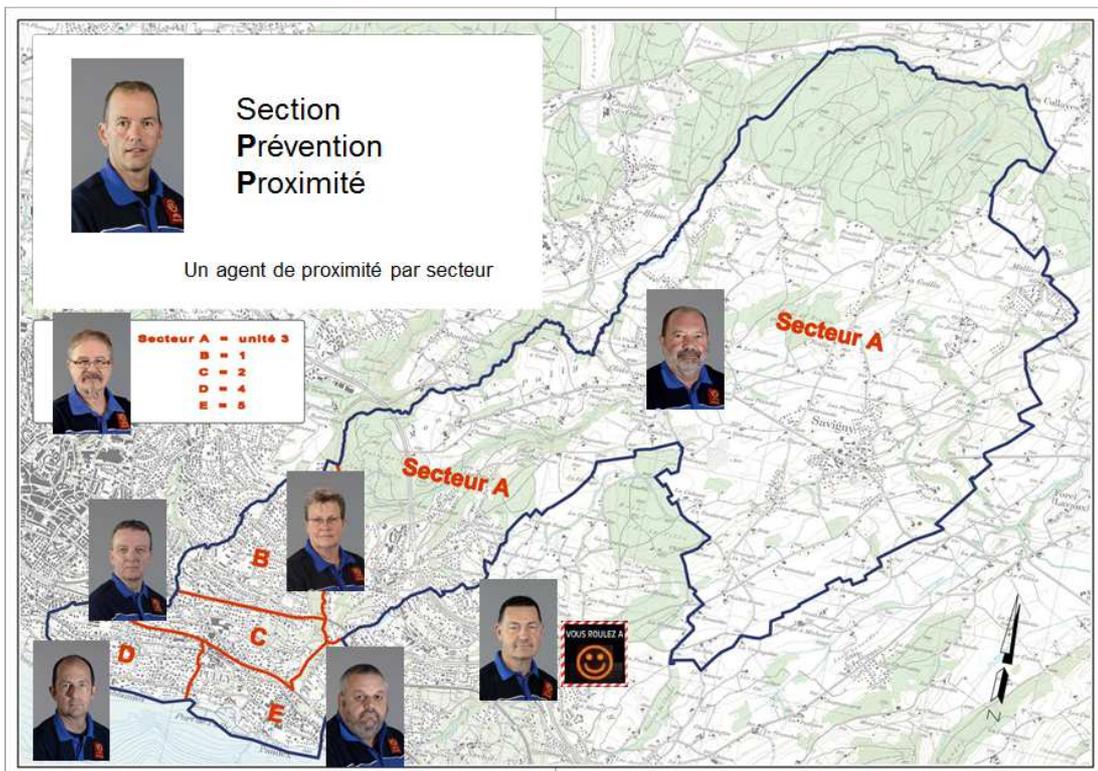
Une Police de proximité ne doit pas simplement répondre aux appels d'urgence et traiter les infractions au coup par coup. Elle doit être capable d'analyser les problèmes récurrents et d'apporter, seule ou en collaboration avec les partenaires, des solutions durables aux problèmes. Au contraire d'une approche réactive, **elle privilégiera une approche préventive.**

La Police de proximité va chercher à connaître les priorités et les attentes de la population, par quartier, pour orienter ses actions. **Le travail en partenariat** avec d'autres instances (sécuritaires, sociales, scolaires) doit lui permettre de répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe " cible " (jeunes, 3ème âge, associations, entreprises, etc.). Consciente qu'un problème ne sera pas perçu de la même manière par l'ensemble des citoyens, la Police de proximité doit être à même de **s'adapter en permanence aux situations locales.**

*Pour pouvoir agir de la sorte, la Police doit connaître ses Autorités et sa population. Elle doit être capable de communiquer, **d'agir par la persuasion** plutôt que par la force. "*

### 5.1.1 Unité Proximité

Pour garantir les contacts avec la population, le territoire opérationnel a été divisé en 5 secteurs, chacun sous la responsabilité d'un agent de proximité qui fait le lien entre les Autorités, la population et le commandement de Police Est Lausannois.



Durant l'année 2015, divers problèmes récurrents ont été traités dans des domaines pouvant concerner les incivilités, les stupéfiants, le code rural, les nuisances, etc. La section PP a également effectué 18 contrôles de circulation, essentiellement dans un but de prévention. Quelques dizaines de contraventions ont tout de même été délivrées lors de ces actions suite à diverses infractions dans le domaine de la LCR.

A la demande et en collaboration avec les organisateurs de manifestations, le service s'est rendu plusieurs fois sur les sites d'événements pour contrôler le taux de décibels, évitant ainsi que les nuisances ne perturbent les voisins proches.

Par ailleurs, le personnel de la section a déployé son stand de prévention sur le territoire de l'ASEL à 18 reprises. Ainsi, près de 1600 personnes ont été rencontrées et plus de 800 flyers préventifs distribués. De plus, des centaines d'articles de merchandising (minuteurs, stylos, règles, étuis empêchant la lecture inopinée des bandes de cartes de crédit, boîtes avec friandises etc..) ont été offerts.



### **5.1.2 Unité prévention**

Pour l'année scolaire 2014-2015, les spécialistes de la Prévention routière ont dispensé quelque 150 heures d'enseignement et visité 131 classes enfantines et primaires (cycle 1<sup>ère</sup> à 11<sup>ème</sup> Harmos) de l'arrondissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont-Savigny, représentant plus de 2'400 écoliers.

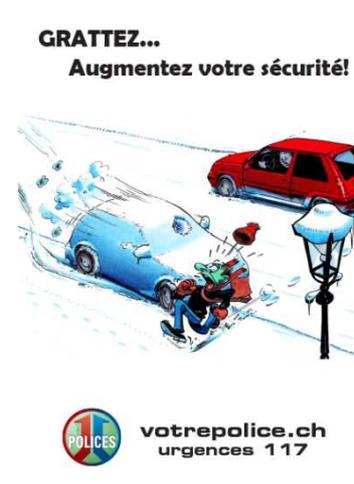
97 classes ont été « visitées » sur Pully, 4 à Paudex, 12 à Belmont et 18 à Savigny. Ce sont essentiellement les règles de comportement à adopter aux abords de la chaussée (notamment aux passages pour piétons) qui ont été enseignées, notamment dans le cadre du cours du « Merle Blanc ».

Pour la première fois en 2015, des cours théoriques et pratiques ont été enseignés au Jardin de la circulation de la Vallée de la Jeunesse, infrastructure mise gracieusement à notre disposition par la Police municipale de Lausanne. Ces leçons, données aux élèves de 6ème année Harmos, ont permis de rencontrer quelque 200 écoliers. L'expérience ayant été bénéfique, celle-ci sera reconduite en 2016.



Par ailleurs, les collaborateurs de Police Est Lausannois ont participé activement aux campagnes de prévention (routières et judiciaires) planifiées par le " GT Prévention coordonnée ", lequel regroupe tous les responsables de prévention de la Police cantonale et des polices communales vaudoises, en allant notamment au contact des citoyens et automobilistes pour leur rappeler leurs obligations personnelles dans le domaine de la prévention.

Ci-après quelques actions de prévention effectuées en 2015 :



**Ne laissez pas vos valeurs sans surveillance !  
Don't leave your personal belongings unattended !**



**Videz votre véhicule !  
Ensure that your vehicle  
is empty !**



**Soyez attentifs, ne vous laissez  
pas distraire !  
Be alert, don't get distracted  
by strangers !**

 **votrepolice.ch**  
urgences 117

**CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE**

Vous travaillez  
**ENCORE** ils travaillent  
**DÉJÀ...**



- Simulez une **PRÉSENCE** !
- Allumez une **LUMIÈRE**  
**AVEC MINUTERIE !**
- Signalez tout **COMPORTEMENT**  
**SUSPECT** au **117** !

Votre Police

 **votrepolice.ch**  
urgences 117

**Prévention contre  
les cambriolages**

Protection des portes d'entrée

Les cambrioleurs repèrent les serrures dont le cylindre dépasse  
de la porte comme sur l'image de gauche.

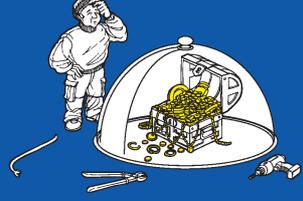
Au moyen d'un marteau, ils cassent très  
rapidement et sans difficulté le cylindre.



**Conseil:**  
Posez une rosace de sécurité ou une  
serrure complète de sécurité comme illustré !  
Ce dispositif doit être fixé de l'intérieur.

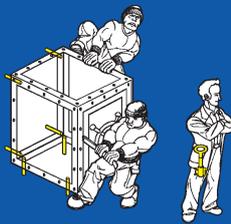
 **votre police**  
urgences 117

**Mettez vos valeurs à l'abri !**



 **votre police**  
urgences 117

**Fixez votre coffre, mettez la  
clé en sûreté !**



 **votre police**  
urgences 117

**Ne laissez pas vos valeurs  
sans surveillance !**



 **votre police**  
urgences 117

**Soyez attentifs, surveillez  
vos biens !**



 **votre police**  
urgences 117

## **5.2. Unité Radar (annexe 5)**

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de 2 appareils de mesure de vitesse plus communément appelé " visispeed ".

Ces appareils préventifs ont été placés essentiellement dans les zones 30 km/h, sur les trajets empruntés par les écoliers et sur les artères à vitesses élevées. Ces engins ont été installés 620 jours. Les données récoltées par le plus récent permettent de donner des indications sur le comportement des usagers, notamment au sujet de la vitesse (minimum, moyenne et maximum) de même que sur le nombre de véhicules empruntant l'artère où il est déposé.

Le service bénéficie également d'un véhicule banalisé équipé d'un radar mobile. Des critères légaux très stricts basés notamment sur la visibilité, les distances, les angles de contrôle, fixent les conditions pour déterminer à quel endroit un radar mobile peut être placé. La configuration des lieux peut parfois empêcher l'usage de cet appareil pour les raisons évoquées ci-dessus.

Une convention a été signée entre le Comité de direction et son homologue de Sécurité Lavaux afin de permettre aux corps de police respectifs d'échanger leurs appareils de contrôle, Police-Lavaux disposant d'un appareil radar portable (Trucam) pouvant être utilisé dans d'autres conditions (présence d'obstacles) notamment dans des zones où la vitesse est limitée à 30 km/h.

Malgré les nombreuses actions préventives et la pose des indicateurs de vitesse pédagogiques (Visispeed), le taux de véhicules en infraction, sur certaines artères, est encore supérieur à la moyenne (5 %).

### **5.2.1. Radar mobile Pully**

• nombre de contrôles	209	(2014 : 199)
• nombre de véhicules recensés	90'937	(105'841)
• nombre de véhicules en infraction	3'698	(4'079)
• dépassement vitesse plus de 15 km/h	42	(61)
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	2	(5)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	4,06	(3,85)
- zones 30 km/h (%)	8,82	(10,93)
- routes 50 km/h (%)	2,51	(2,52)
- routes 60 km/h (%)	7,40	(9,16)
- routes 80 km/h (%)	0,81	(0,59)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés (2014)
Alpes, avenue des	7	747	79	10.57 (14,37)
Avenir, avenue de l'	6	547	15	2.74 (9,77)
Belmont, avenue de	1	26	2	7.69 (-)
Bellevue, avenue de	6	287	28	9.75 (8,37)
Bruyère, chemin de la	4	346	58	16.76 (11,53)
Bouvreuils, chemin des	1	126	17	13.49 (-)
Carvalho, chemin de	1	93	1	1.07 (-)
Cerisiers, chemin des	8	1'383	50	3.61 (6,13)
Chamblandes, chemin de	5	203	12	5.91 (6,18)
Chantemerle, chemin de	4	119	11	9.24 (16,16)
C.-F. Ramuz, avenue	8	4'167	22	0.52 (0,69)
Château-Sec, chemin du	9	2'674	366	13.68 (15,52)
Clair-Matin, chemin de	2	69	3	4.34 (3,89)
Collèges, avenue des	2	51	0	0.00 (1,70)
Daillettes, chemin des	1	42	2	4.76 (-)
Désertes, avenue des	2	2'548	21	0.84 (-)
E. Guillemin, avenue	1	211	21	9.95 (-)
Fau-blanc, chemin du	7	1'572	113	7.18 (6,62)
Forêt, boulevard de	11	7'307	259	3.54 (2,06)
Général Guisan, avenue	17	21'555	451	2.09 (3,00)
Jean Pavillard, chemin de	1	186	0	0.0 (-)
Lavaux, avenue de	15	15'792	354	2.24 (1,82)
Liaudoz, chemin du	7	1'616	92	5.69 (-)
Montillier, chemin du	2	105	18	17.14 (-)
Oisillons, chemin des	2	81	9	11.11 (-)
Oron, route d' (60)	11	10'818	801	7.40 (9,16)
Oron, route d' (80)	1	1'233	10	0.81 (0,59)
Osches, chemin des	10	1'759	193	10.97 (12,11)
Peupliers, avenue des	3	152	10	6.57 (6,39)
Préau, chemin du	2	141	5	3.54 (3,06)
Rennier, chemin de	6	3'251	168	5.16 (6,57)
Roches, chemin des	2	810	8	0.98 (0,78)
Rochettaz, avenue de	13	4'602	302	6.56 (1,54)
Samson Reymondin, avenue	1	1'171	1	0.085 (-)
Senalèche, avenue de	5	213	8	3.75 (13,17)
Somais, chemin de	6	930	89	9.56 (6,43)
Source, chemin de la	7	495	53	10.70 (12,92)

Tilleuls, chemin des	1	152	0	0.0 (-)
Vevey, route de	3	1'931	30	1.55 (1,73)
Vignes, chemin des	4	299	8	2.67 (6.19)
Villardiez, chemin de	1	21	0	0.0 (-)
Villardin, avenue de	3	1'106	8	0.72 (0,44)
<b>Total</b>	<b>211</b>	<b>90'937</b>	<b>3'698</b>	<b>4.06 (3,85)</b>

### 5.2.2. Radar mobile Paudex

• nombre de contrôles	36	(2014 : 41)
• nombre de véhicules recensés	42'006	(52'478)
• nombre de véhicules en infraction	1'963	(3'156)
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	24	(38)
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	2	(4)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	4.67	(6,01)
- zones 30 km/h (%)	5.55	(6.25)
- routes 50 km/h (%)	4.67	(6.01)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés (2014)
Bordinette, route de la	1	62	0	0.0 (3.03)
Grangette, chemin de la	2	46	6	13.04 (6,69)
Lac, route du	17	20'063	1'594	7.94 (7,67)
Simplon, route du	16	21'835	363	1.66 (2,43)
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>42'006</b>	<b>1'963</b>	<b>4.67 (6,01)</b>

### 5.2.3. Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

• nombre de contrôles	36	(2014 : 40)
• nombre de véhicules recensés	11'258	(11'506)
• nombre de véhicules en infraction	866	(968)
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	7	(10)
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	1	(2)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	7,69	(8,41)
- zones 30 km/h (%)	15,04	(11,20)
- routes 50 km/h (%)	6,49	(8,24)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés (2014)
Arnier, route d'	7	1'028	172	16.73 (9,15)
Burenoz, route du	2	419	35	8.35 (-)
Ecaravez, chemin des	1	55	2	3.63 (-)
La Louche, chemin de	4	424	57	13.44 (25)
Monts-de-Lavaux, route des	21	9'264	594	6.41 (7,30)
Signal, route du	1	27	2	7.40 (-)
Villars, chemin de	1	41	4	9.75 (-)
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>11'258</b>	<b>866</b>	<b>7.69 (8,41)</b>

#### 5.2.4. Radar mobile Savigny

• nombre de contrôles	66	(2014 : 54)
• nombre de véhicules recensés	34'803	(26'108)
• nombre de véhicules en infraction	2'776	(1'011)
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	96	(47)
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	25	(8)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	7.97	(3,87)
- routes 50 km/h (%)	12.98	(10,24)
- routes 60 km/h (%)	2.45	(1,47)
- routes 80 km/h (%)	1.39	(0,92)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés (2014)
Chexbres, route	8	4'656	874	18.77 (16,48)
Claie-aux-Moines, route de (80)	7	5'703	50	0.87 (1,03)
Jorat, route du	6	496	60	12.09 (-)
Lutry, route de (50 km/h)	8	2'574	503	19.54 (12,90)
Lutry, route de (80 km/h)	7	3'022	78	2.58 (0,73)
Miguettes, route des	2	296	13	4.39 (6,09)
Mollie-Margot, route de (50 km/h)	7	1'485	47	3.16 (7,57)
Oron, route de (50)	10	10'103	1'060	10.49 (6.14)
Oron, route de (80)	9	5'760	74	1.28 (0,92)
Roche, route de la	1	98	2	2.04 (-)
Vers-chez-les-Blanc, route de	1	610	15	2.45 (1,60)
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>34'803</b>	<b>2'776</b>	<b>7.97 (3,87)</b>

### 5.3. Section Police-secours (PS)



Chef Police-secours  
Remplaçant du Chef opérationnel  
Adjudant Stéphane Herbez

#### 5.3.1. Centrale téléphonique – Réception PS

Chaque année, la centrale téléphonique de Police-secours réceptionne quelque 20'000 appels téléphoniques provenant notamment de la Centrale d'engagement de la Police cantonale pour des interventions urgentes 117 ayant lieu sur notre territoire opérationnel respectivement directement de citoyens pour des sollicitations d'interventions ou pour des questions diverses.

Quelque 9'000 personnes se sont présentées au guichet de Police-secours pour obtenir des renseignements ou y déposer plainte.

#### 5.3.2. Unités d'intervention Police-secours

Hormis les missions générales de police qui correspondent aux interventions dites urgentes " 117 ", les unités d'intervention de Police-secours ont également pour tâches de prévenir toute infraction en accentuant une présence visible et dissuasive sur le terrain, soit à pied, à vélo ou en véhicules motorisés.

##### 5.3.2.1. Activités des unités Police-secours – Sécurité Publique

	<b>Total</b>	<b>Pully</b>	<b>Paudex</b>	<b>Belmont-sur-Lsne</b>	<b>Savigny</b>
<b>Interventions/sollicitations</b>	<b>4'960</b> (2014 : 4'832)				
<b>Plaintes enregistrées</b>	<b>878</b> (2014 : 1'008)				
<b>Arrestations</b>	<b>62</b> (2014 : 68)				
<b>Amendes d'ordre</b>	<b>3'736</b> (2014 : 4'638)				
<b>Fichets conseils, avertissements écrits</b>	<b>1'068</b> (2014 : 1'223)				
<b>Rapports de dénonciation à :</b> (circulation, vitesse, polcom, etc)					
• Commission de police	1'420 (2014 : 1'042)				
• Préfecture	<b>588</b> (2014 : 660)	391 (458)	50 (91)	20 (23)	127 (88)

• Ministère public / Trib. Mineurs	<b>189</b> (2014 : 309)	122 (240)	19 (27)	6 (12)	42 (30)
<b>Accidents de circulation</b> (avec et sans constat)	<b>282</b> (2014 : 244)	204 (179)	21 (20)	15 (16)	38 (29)
<b>Ivresses au volant</b>	<b>150</b> (2014 : 167)	107 (132)	23 (15)	8 (6)	12 (14)
<b>Conduite sous retrait ou sans permis</b>	<b>35</b> (2014 : 62)				
<b>Dénonciations fautes de circulation LCR</b>	<b>297</b> (2014 : 436)				
<b>Rapports de renseignements</b>	<b>601</b> (2014 : 601)				
<b>Exécution mandats et notifications diverses</b>	<b>1'900</b> (2014 : 1'781)				
<b>Actions proactives :</b>					
• Présences près des écoles	<b>1'351</b> (2014 : 1'946)	853	197	144	157
• Contrôles circulation	<b>2'947</b> (2014 : 2'818)	2'028	251	240	428
• Patrouilles et actions préventives	<b>24'941</b> 27'049 heures	16047	2'800	2'826	3'268

### **5.3.2.2. Personnes dénoncées en Préfecture**

Accidents de la circulation	64	(2014 : 65)
Ivresses non qualifiées (entre 0.5 0/00 et 0.79 0/00)	74	(81)
Excès de vitesse	200	(195)
Infractions LCR	267	(436)
<b>Total</b>	<b>605</b>	<b>(777)</b>

### **5.3.2.3. Personnes déférées au Ministère public ou au Tribunal des Mineurs**

Accidents de la circulation	27	(33)
Ivresses qualifiées (+ 0.8 0/00)	76	(86)
Excès de vitesse	39	(23)
Infractions LCR	49	(77)
Infractions LEtr	43	(74)
Loi fédérale sur les stupéfiants (81 AO)	95	(94)
<b>Total</b>	<b>329</b>	<b>(387)</b>

### **5.3.2.4. Privation de liberté**

Pour ivresses, scandale et autres infractions	62	(2014 : 40)
---	----	-------------

Personnes remises à d'autres instances (Magistrats, Police cantonale, etc ...)	40	(68)
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>(108)</b>

#### **5.3.2.5. Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants** (constatées par Police Est Lausannois)

Adultes	92	(2014 : 143)
Mineurs	17	(32)
Genre de marchandise saisie		
Haschisch – marijuana – cannabis	489.04 gr.	(662.07 gr.)
Héroïne	---- gr.	(4.65)
Cocaïne	6.00 gr.	(17.95 gr.)
MDMA	0.4 gr.	(0.9 gr.)
Champignons hallucinogènes	1.39 gr.	(2,10 gr.)

#### **5.3.2.6. Véhicules trouvés ou volés**

<b>Véhicules/plaques trouvés</b>	<b>43</b>	<b>(2014 : 46)</b>
- cycles/cyclomoteurs	28	(25)
- motocycles	3	(3)
- plaques	12	(17)
<b>Véhicules annoncés volés</b>	<b>30</b>	<b>(56)</b>

#### **5.3.2.7. Accidents de circulation**

Le Service de police a enregistré 282 accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool. Ils se répartissent comme suit :

- 85 avec dommages matériels
- 38 avec lésions corporelles
- 159 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable).

#### **Nature des accidents :**

Avec dégâts matériels	45	(2014 : 37)
Avec dégâts matériels et fuite	29	(28)
Avec dégâts matériels et ivresse, surmenage ou médicaments	9	(6)
Avec dégâts matériels et ivresse, surmenage ou médicaments et fuite	2	(1)
Avec dégâts matériels et consommation de stupéfiants	0	(1)
Avec blessés	30	(22)
Avec blessés et fuite	3	(1)
Avec blessés et ivresse ou surmenage	3	(2)
Mortel	2	(1)
Arrangements à l'amiable	159	(145)
<b>Total</b>	<b>282</b>	<b>(244)</b>

Voir tableaux annexés en fin de rapport

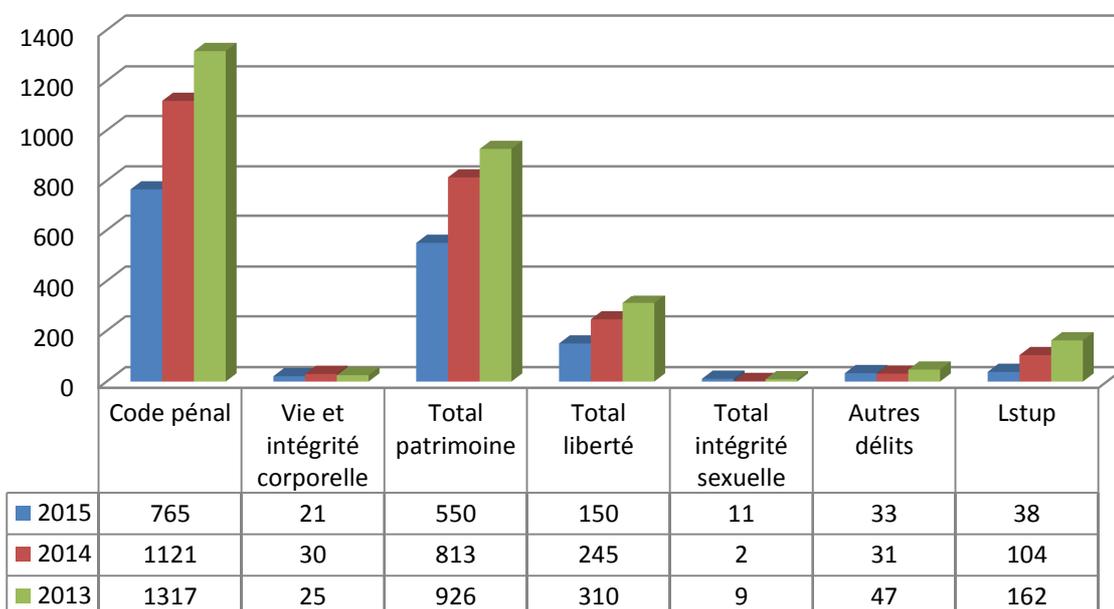
#### **5.4. Manifestations**

Police Est Lausannois a assuré un service d'ordre ou de circulation à l'occasion de 160 manifestations sportives, culturelles, musicales ou pour des expositions, réceptions, assemblées et services funèbres notamment.

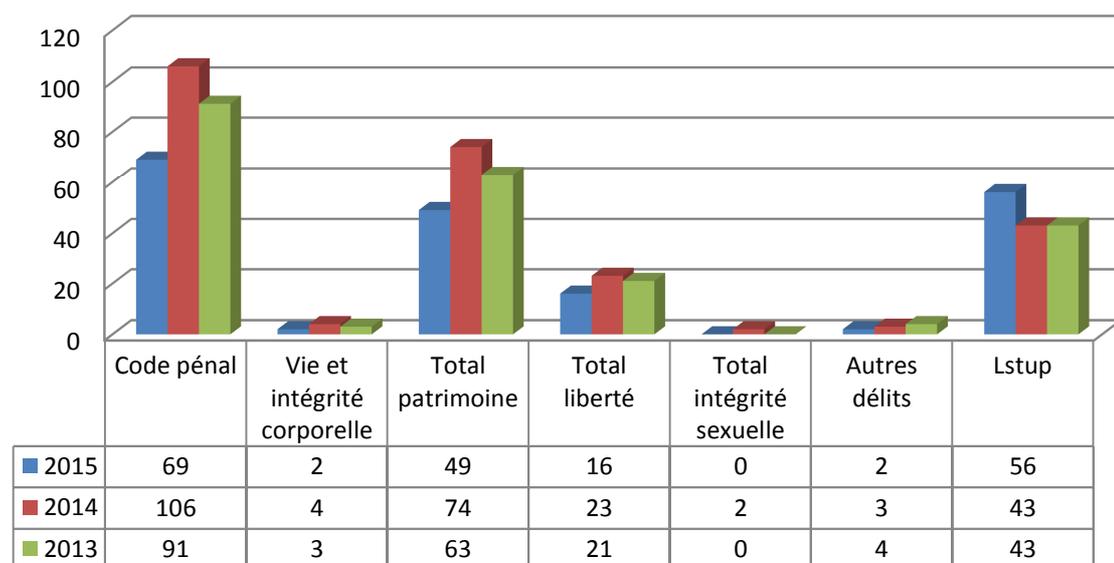
#### **5.5. Synthèse judiciaire sur le territoire de l'ASEL**

Affaires traitées par la Police cantonale vaudoise + Police Est Lausannois  
(source : Office fédéral des statistiques - OFS)

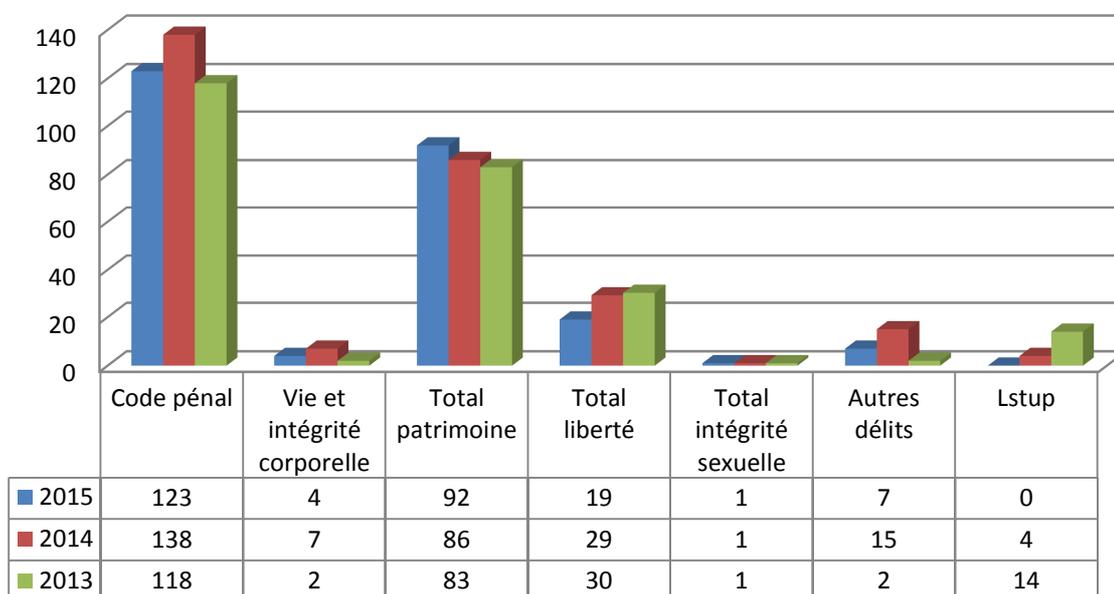
## Infractions au CP + Lstup Commune de Pully



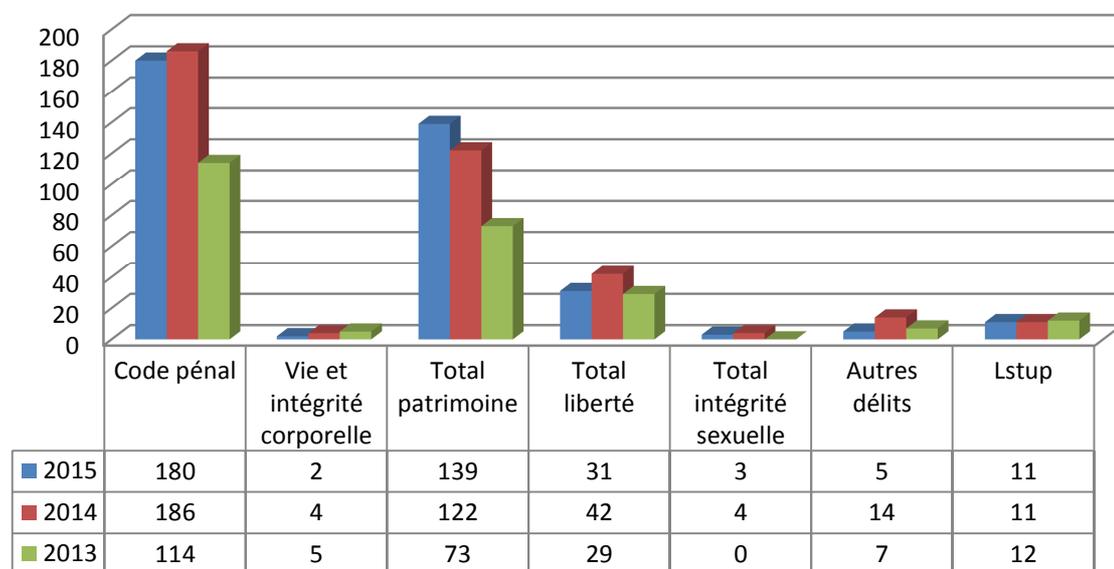
## Infractions au Cp + Lstup Commune de Paudex



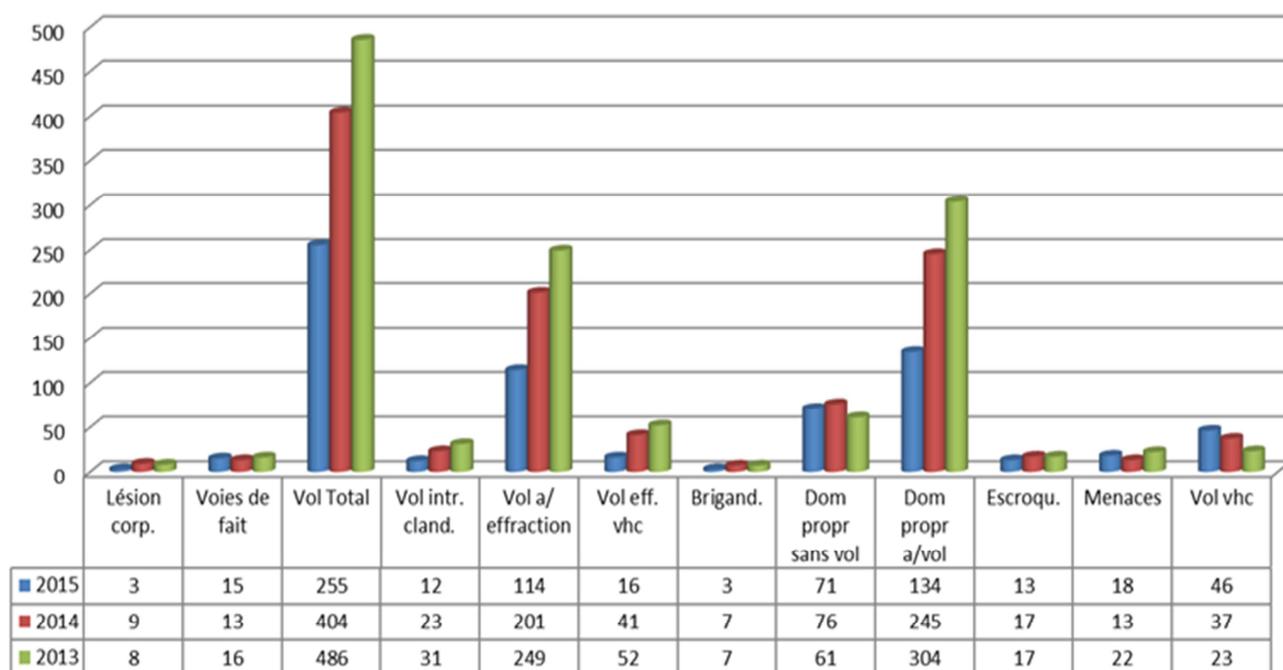
## Infractions au CP + Lstup Commune de Belmont s/Lsne



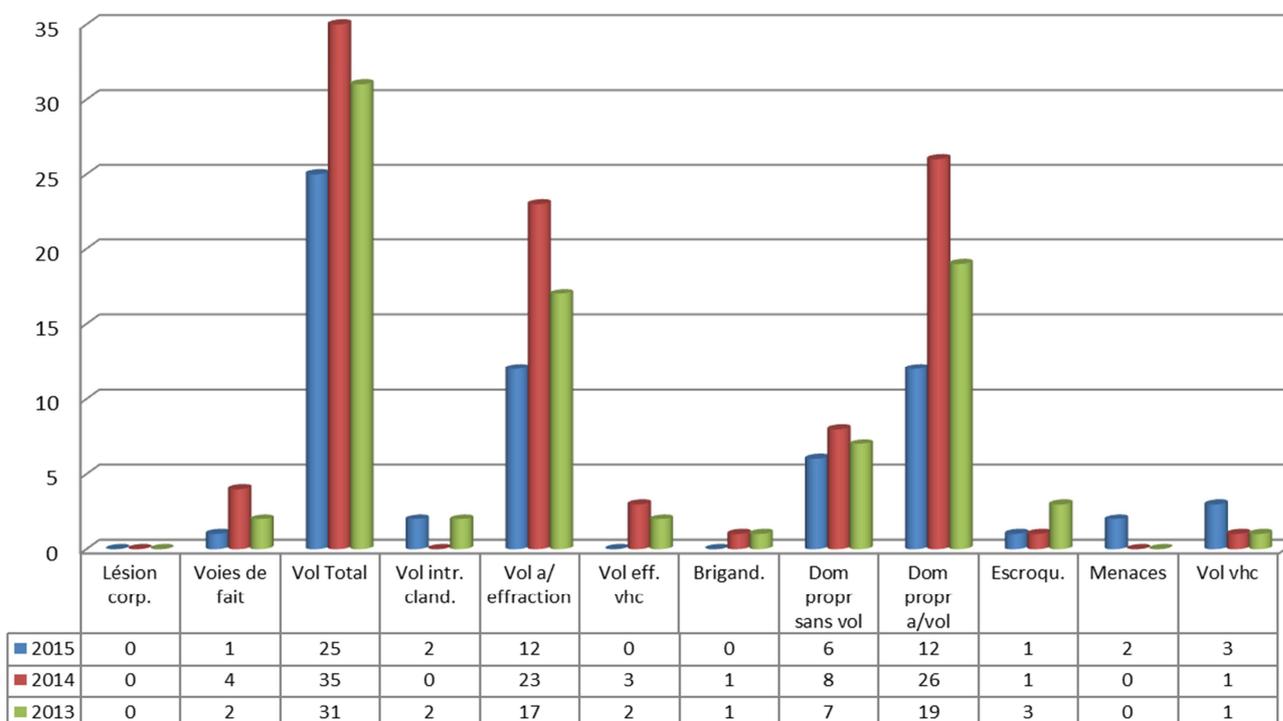
## Infractions au CP + Lstup Commune de Savigny



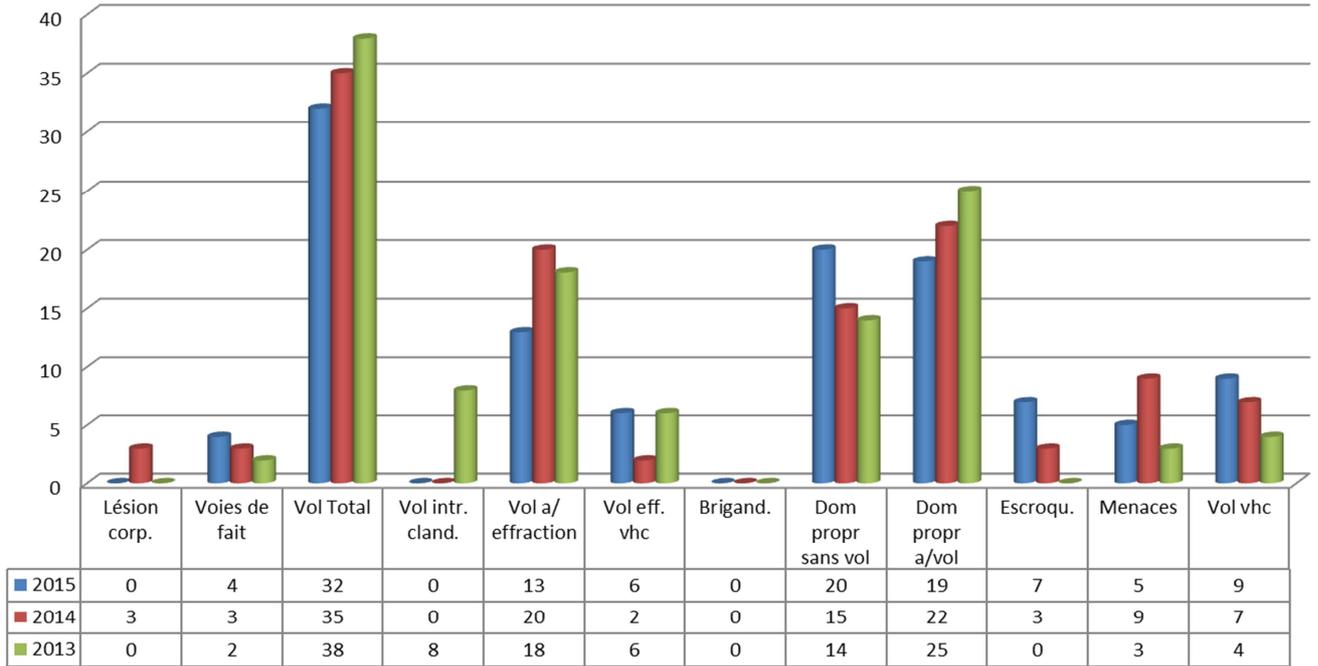
### Nature des infractions Ville de Pully



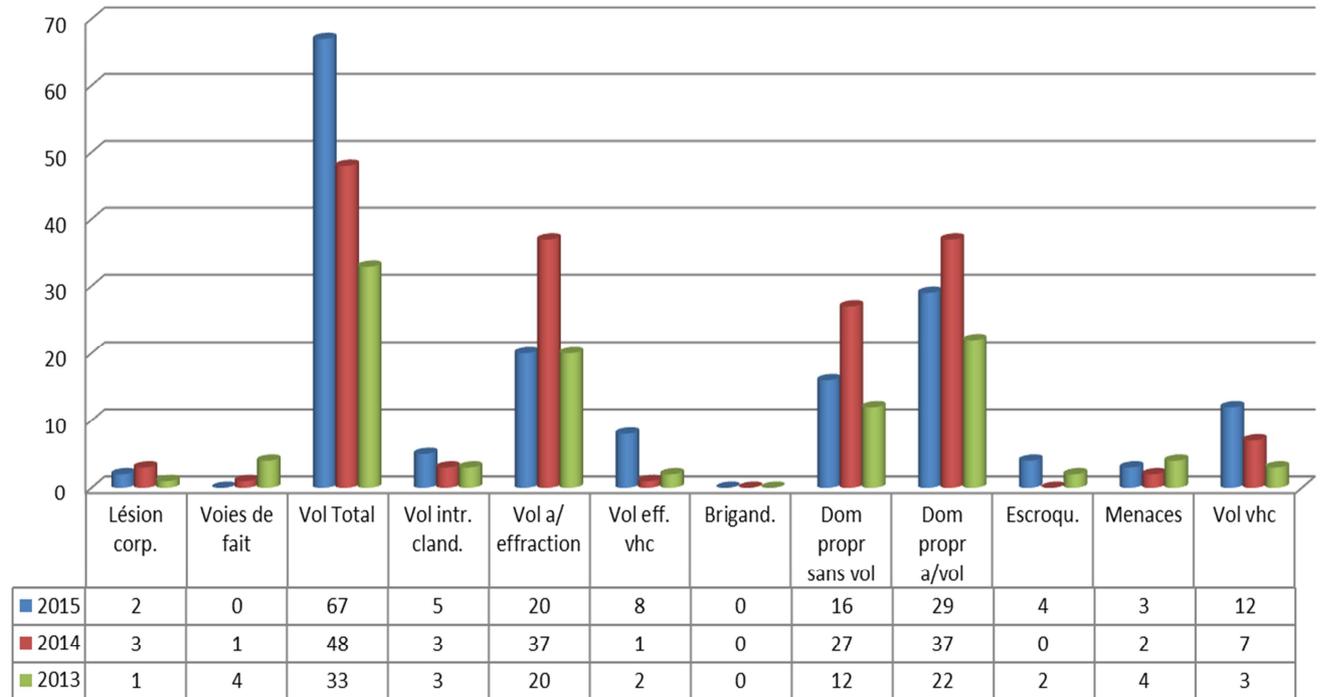
### Nature des infractions Commune de Paudex



### Nature des infractions Commune de Belmont s/Lsne



### Nature des infractions Commune de Savigny



## 6. DIVISION SERVICES GENERAUX



Chef des Services généraux  
Lieutenant Christian Baeriswyl

Les Services généraux regroupent différents aspects métiers et peuvent varier selon l'organigramme des corps de police. Au sein de Police Est Lausannois, le chef des Services généraux est directement responsable de gérer la logistique (moyens techniques et bureautiques), les véhicules et l'équipement du personnel uniformé ainsi que de conduire la section et les unités de sa division. Le domaine informatique " police " est traité avec l'appui du Service informatique de la Ville de Pully.

### **6.1. Signalisation Routière (SR)**

L'unité SR, composée de quatre hommes, a pour tâches notamment de :

- gérer les panneaux de signalisation lors de réservations de places de parc, de manifestations ou de chantiers ;
- procéder au marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc et passages pour piétons, etc.) ;
- entretenir, voire remplacer les panneaux de la signalisation routière ;
- appuyer les responsables des Services d'urbanisme et des travaux des communes partenaires lors de l'élaboration de plans de circulation ou de stationnement ;
- entretenir les véhicules des services ;
- contrôler les chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière.

Durant l'année 2015, l'unité SR a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses et a réalisé du marquage routier sur les 4 communes dans le cadre de la remise en état des routes suite à des travaux. Le personnel de la SR a été particulièrement sollicité dans le cadre des nombreux chantiers ouverts sur la commune de Pully. Pour cela, il a travaillé en étroite collaboration avec les Services de l'urbanisme et des travaux de la Ville de Pully.

Sur l'ensemble de l'année, les responsables de l'unité ont participé à 250 réunions de travail et de chantiers.

A 39 reprises, l'unité SR est intervenue pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations.

731 interdictions de parquer ont été posées sur l'ensemble de la Ville.

44 heures ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de la Ville de Pully et 72 heures pour les fouilles privées.

Courant 2015, l'Unité SR a été appelée à collaborer notamment pour les principales manifestations suivantes : Pully For Noise, Festival Entr'deux, 20 km de Lausanne,

Marathon de Lausanne, Fête du sauvetage, 1<sup>er</sup> août à Pully, Triathlon de Lausanne, Course à Travers Pully, Schubertiades.

173 personnes ou entreprises ont sollicité une réservation de place(s) de parc sur le domaine public pour des livraisons, déménagements, chantiers, manifestations, etc, générant la pose de signalisation.

### **6.1.1. Peinture utilisée (en kg)**

C'est l'équivalent de 1'651 kg de peinture et 200 litres de diluant qui ont été utilisés pour le marquage routier.

### **6.1.2. Véhicules de service**

- Ramu 101 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 102 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 103 (voiture police Subaru) – Unité proximité
- Ramu 201 (moto police Suzuki) – Police-secours
- Ramu 202 (moto police Suzuki) – Police-secours
- Ramu 301(fourgon police VW) – Police-secours
- Ramu 401(voiture banalisée Opel) – Service police
- Ramu 402 (voiture civile Mitsubishi) – Section Prévention/Proximité
- Ramu 410 (voiture civile Citroën) – Unité radar
- Ramu 501 (fourgon signalisation Mercedes) – Signalisation routière
- Ramu 601 (scooter civil Piaggio) – Unité garde-parcs
- Ramu 602 (scooter civil Piaggio) – Unité garde-parcs
- Ramu 603 (scooter civil Piaggio) – Unité garde-parcs
- Ramu 604 (scooter civil Piaggio 3 roues) - Unité Proximité
- 6 cycles (Weeler) – Police-secours, brigade cycliste

Sur l'ensemble de l'année et dans le cadre du service, ces véhicules ont parcouru 163'470 km.

## **6.2. Unité Garde-parcs**

Outre le contrôle des zones de parage à durée limitée et le contrôle général du stationnement, l'unité Garde-parcs, composée d'Assistants de Sécurité Publique (ASP) assermentés, assure notamment :

- le contrôle des stands lors des marchés hebdomadaires (contrôle de l'affichage des prix, encaissement des taxes ...)
- une présence préventive dans les parcs et promenades publics ;
- la mission de patrouilleurs scolaires ;
- un appui lors de manifestations dans le domaine de la circulation, du stationnement et de la prévention ;
- les tâches administratives dans les domaines de la gestion des amendes d'ordre, parcomètres et horodateurs.
- 85 heures ont été effectuées pour la police des déchets (tâches optionnelles pour la Ville de Pully)

## 7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE



Chef de la Police administrative  
Adjudant Pierre Mullener

Dirigée par un sous-officier supérieur, membre de l'Etat-major, cette entité composée d'employés civils s'occupe notamment de :

- Accueillir le citoyen au guichet / téléphone, le renseigner, voire le diriger vers une entité spécialisée ;
- Réceptionner, trier, classer, archiver et envoyer tout le courrier et les documents du service ;
- Délivrer les macarons de stationnement aux ayants-droit ainsi que les autorisations pour l'utilisation du domaine public (stands divers) ;
- Agir en tant que partenaire régional pour le compte de la Police cantonale du commerce en faisant respecter la Loi et le Règlement sur les auberges et débits de boissons (LADB) ;
- Remettre les documents nécessaires pour l'organisation d'une manifestation (permis temporaire de vente d'alcool, tombolas, etc. ...) autorisée par l'Autorité communale ;
- Notifier les commandements de payer ;
- Gérer les objets trouvés ;
- Assurer le suivi administratif dans le cadre de l'enregistrement des amendes d'ordre et des procédures de poursuites ;
- Gérer le service des inhumations pour la Ville de Pully et la commune de Paudex en prestations complémentaires.

### 7.1. Chancellerie

#### 7.1.1. Rapports de renseignements établis sur réquisition de :

Préfecture de Lavaux ou Ministère public	54
Divers services officiels	274
<b>Total</b>	<b>328</b> (2014 : 342)

#### 7.1.2. Rapports transmis à l'intention de :

Préfecture de Lavaux-Oron	735
Ministère public + Tribunal des mineurs	363
Service des automobiles	902
Police cantonale vaudoise	1'109

Office des Poursuites	619
Divers services officiels	403
<b>Total</b>	<b>4'131</b> (2014 : 4'048)

## **7.2. Réception**

Durant l'année, le personnel administratif accueille environ 10'000 citoyens directement au guichet du poste de police et répond à quelque 16'000 appels téléphoniques pour diverses questions administratives.

1'206 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par la Ville de Pully, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, etc.

Au guichet de la réception, il a été remis :

### **7.2.1. Permis de pêche**

<b>Permis de pêche</b>	<b>CHF</b>	<b>225.00</b>
Depuis 2013 les permis de pêche journaliers peuvent se commander directement en ligne par le pêcheur		

### **7.2.2. Cartes journalières CFF pour les citoyens de Pully**

1'278 cartes journalières ont été vendues	<b>CHF</b>	<b>51'120.00</b>
---	------------	------------------

### **7.2.3. Inspection des champignons**

Absent sur une longue période suite à un accident, le contrôleur officiel n'a pas pu être à disposition des amateurs pour contrôler leur récolte. Par contre, ce collaborateur a tout de même été sollicité par les divers hôpitaux suisses à de nombreuses reprises. Il est à noter le contrôle des champignons fait l'objet d'une convention entre toutes les communes de Lausanne Région, l'assemblée générale de cette dernière ayant par ailleurs décidé de financer elle-même ces contrôles.

### **7.2.4. Objets trouvés**

Objets enregistrés	448
Objets restitués aux ayants droit	200
Objets transmis aux autorités compétentes (police cantonale, service des automobiles, autres administrations)	27
Avis adressés aux déposants pour leur signaler une récompense à retirer	83
L'ensemble des récompenses s'élève à	<b>CHF 1'760.50</b>
Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées représentent	<b>CHF 3'291.70</b>

### **7.3. Police du commerce Ville de Pully**

#### **7.3.1. Taxes sur les spectacles**

Supprimées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015

#### **7.3.2. Lotos**

Aucun loto organisé en 2015

#### **7.3.3. Tombolas**

Autorisations délivrées 20

La taxe communale a été supprimée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015

#### **7.3.4. Etablissements publics au bénéfice de licences**

Cafés-restaurants 23

Cafés-restaurants saisonniers 1

Tea-rooms sans alcool 4

Buvettes diverses 5

Buvettes de cinéma et théâtres 3

Magasins au bénéfice d'une autorisation simple pour vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter 18

Patentes pour la vente au détail de tabac 22

Autorisations spéciales 2

#### **7.3.5. Permissions de prolongation d'ouverture des établissements publics**

Taxes perçues CHF 3'960.00

#### **7.3.6. Marchés de Pully**

Marchands à l'année CHF 4'510.00

Marchands occasionnels CHF 1'244.00

#### **7.3.7. Utilisation / anticipation du domaine public**

Kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet CHF 3'300.00

Musiciens des rues / pantomimes / stands divers CHF 3'340.00

Réservations de places de parc / anticipations / fermetures de rues CHF 17'935.00

Autorisations de parquer pour les entreprises CHF 3'135.00

### 7.3.8. Taxe de séjour

Montant encaissé CHF 39'235.72

### 7.4. Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)

Personnes inhumées à la ligne au cimetière de Chamblandes	18
Personnes inhumées en tombes cinéraires et en columbarium	24
Personne inhumée au cimetière des Monts-de-Pully	1
Personnes inhumées au Jardin du souvenir	48
Personnes décédées sur la commune de Pully	66
Personnes décédées sur la commune de Paudex et inhumées à Pully	3
Personnes inhumées en concessions de corps	6
Personnes inhumées en concessions cinéraires	4
<b>Montant des taxes d'inhumation, ventes de concessions et prolongations</b>	
	<b>CHF 38'486.50</b>

## **8. BUREAU DES CONTROLES**

Le Bureau des contrôles est l'entité chargée d'enregistrer toutes les infractions et rapports de dénonciation, du suivi administratif (rappels, poursuites, etc) et de tenir à jour les statistiques.

### 8.1. Amendes d'ordre (annexes 3 et 4)

	Total	Pully	Paudex	Belmont-sur-Lsne	Savigny
<b>Amendes d'ordre (AO)</b> (sans vitesse)	<b>8'913</b> (2014 : 9'451)	7'727	606	341	239
AO par Police-Secours + Prox	3'736				
AO par ASP	5'177				

### 8.2. Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)

Il s'agit des appareils posés aux abords des carrefours et de certains passages pour piétons, en Ville de Pully.

#### 8.2.1. SAT – Vitesse (annexe 5)

Nombre de contrôles	194	(2014 : 190)
Nombre de véhicules recensés	4'155'706	(4'165'541)

Nombre de véhicules en infraction	5'453	(5'963)
Dépassement vitesse plus de 15 km/h.	31	(39)
Dépassement vitesse plus de 25 km/h	9	(4)
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0.13	(0,14)

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Boulevard de la Forêt	23	302'943	51	0.01
Clergère	36	912'668	3'161	0.34
Damataire-Sud	14	251'866	172	0.06
Désertes-Port	33	749'869	1'059	0.14
Lavaux-Tirage	14	363'510	785	0.21
Ramuz-Chamblandes	41	750'360	383	0.05
Ramuz-Préau	33	824'490	607	0.07
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>4'155'706</b>	<b>5'453</b>	<b>0.13</b>

### 8.2.2. SAT - Signalisation lumineuse (annexe 6)

Nombre de contrôles	194	(2014 : 190)
Nombre de véhicules recensés	4'155'706	(4'165'541)
Nombre de véhicules en infraction	236	(345)
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0.004	(0,008)

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Boulevard de la Forêt	23	302'943	35	0.0115
Clergère	36	912'668	39	0.0042
Damataire-Sud	14	251'866	52	0.0206
Désertes-Port	33	749'869	46	0.0061
Lavaux-Tirage	14	363'510	6	0.0016
Ramuz-Chamblandes	41	750'360	47	0.0062
Ramuz-Préau	33	824'490	11	0.0013
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>4'155'706</b>	<b>236</b>	<b>0.0046</b>

### **8.3. Commission de police**

Elle a traité 1'420 cas.

La Commission de police a :

prononcé 1'400 amendes par voie d'ordonnances pénales, soit :

- 1'125 pour des fautes de circulation, de parcage et infractions au Règlement de police ;
- 295 pour des dénonciations sur fonds privés ;

cité 20 contrevenants :

- 9 amendes par ordonnances pénales ou par ordonnances pénales rendues par défaut ;
- 0 prestations au travail ;
- 3 réprimandes (mineurs) ;
- 8 ordonnances de classement.

Le secrétariat de la Commission de police a envoyé 729 sommations de payer dont certaines sont restées sans effet. Une procédure a alors été engagée. Ces actions peuvent s'échelonner sur plusieurs années.

D'autre part, 262 ordonnances de conversion ont été prononcées.

### **8.4. Montants encaissés**

#### **8.4.1. Parcage en Ville de Pully**

Produits Horodateurs / Parcomètres	CHF	279'631.30
Macarons résidants	CHF	249'660.00
Parking des Alpes / Abonnements	CHF	10'571.00
Autorisations pour entreprises effectuant des travaux	CHF	3'135.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>542'997.30</b>

#### **8.4.2. Amendes encaissées sur l'ensemble des 4 communes**

##### Procédure simplifiée d'amende d'ordre (fichet jaune)

Règles de circulation	CHF	461'193.00
Radar mobile	CHF	600'970.00
Radar fixe / surveillance automatique des feux	CHF	338'040.00

##### Procédure ordinaire en Commission de police

Règles de circulation – radar mobile – radar fixe - surveillance automatique des feux – règlements communaux	CHF	147'619.35
Infractions sur fonds privé	CHF	41'387.55
Revenu brut des amendes encaissées, y compris les frais de procédure (sentences, contentieux)	<b>CHF</b>	<b>1'589'209.80</b>

## **8.5. Actions administratives**

Commandements de payer enregistrés	<b>1752</b>
Commandements de payer notifiés	<b>1133</b>
Exécution de mandats préfectoraux Office des poursuites	<b>44</b>
Notifications administratives pour instances diverses	<b>104</b>

## **9. CONCLUSION**

En application de l'article 72 du Règlement intercommunal et fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois

- vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2015 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;

décide :

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2015 ;
- de donner décharge au Comité de direction.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 12 mai 2016.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

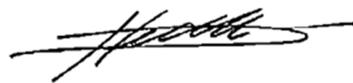
Le président



G. Reichen



Le secrétaire

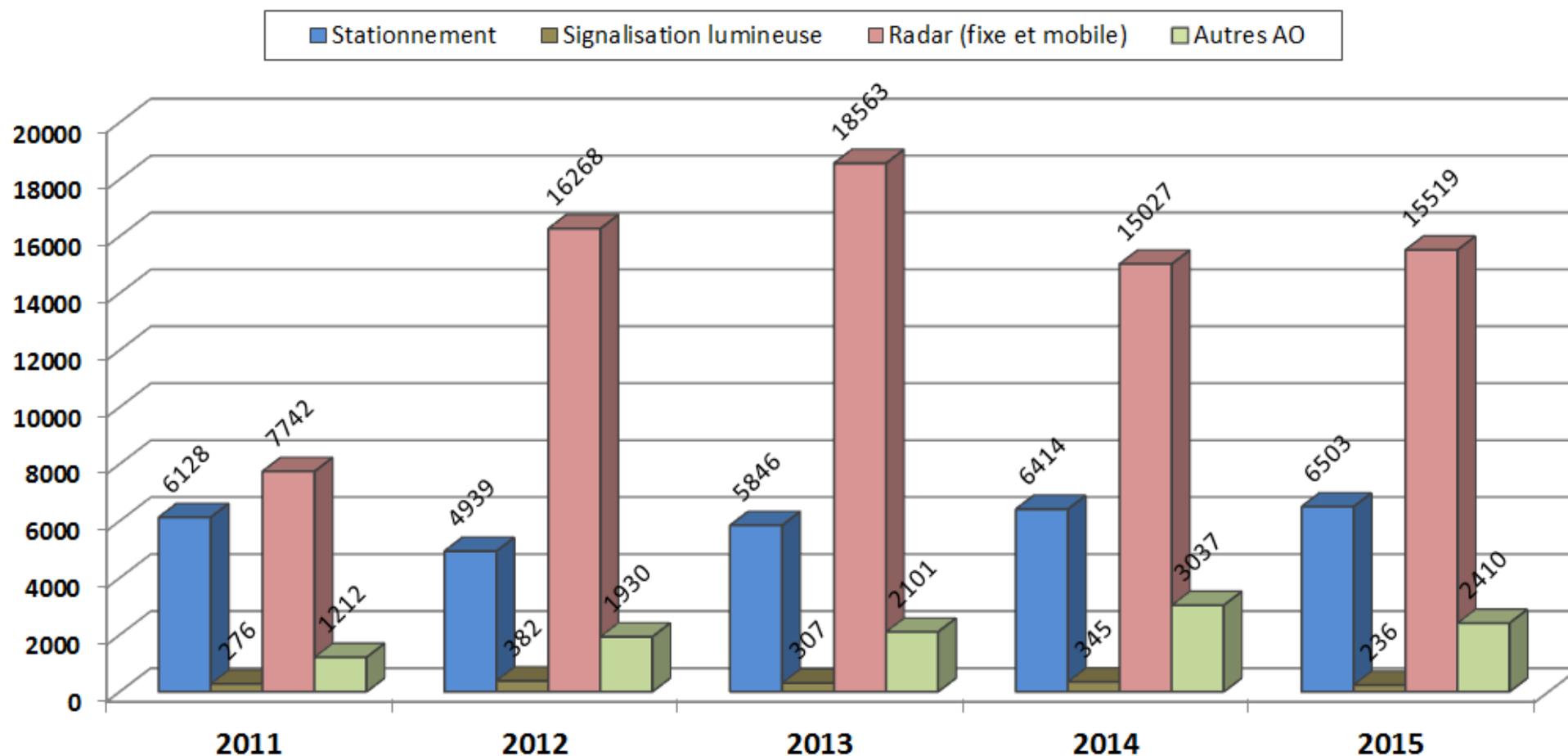


D-H Weber

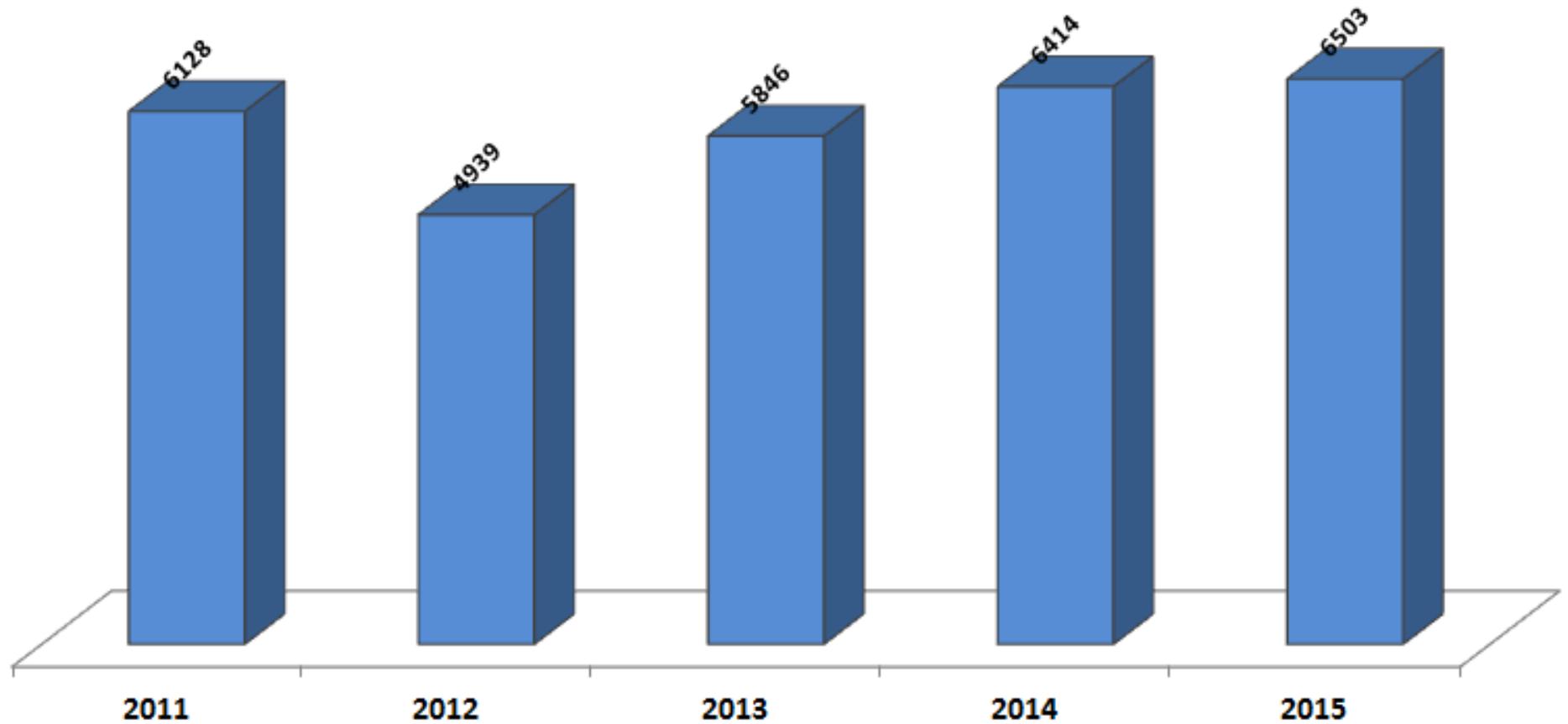
## ANNEXE 1

Sécurité publique Est Lausannois		COMPTES 2015 PAR NATURE		
		Comptes 2015	Budget 2015	ECART
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>9'583'065.46</b>	<b>9'918'071.00</b>	<b>-335'005.54</b>
<b>30</b>	<b>AUTORITES ET PERSONNEL</b>	<b>7'847'051.05</b>	<b>8'093'450.00</b>	<b>-246'398.95</b>
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	14'262.50	19'000.00	-4'737.50
301	PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION	6'126'959.10	6'260'000.00	-133'040.90
303	ASSURANCES SOCIALES	519'962.00	553'000.00	-33'038.00
304	CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	953'581.75	1'028'000.00	-74'418.25
305	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	142'036.90	113'000.00	29'036.90
306	INDEMNISATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	22'206.30	26'700.00	-4'493.70
309	AUTRES CHARGES AUTORITES ET PERSONNEL	68'042.50	93'750.00	-25'707.50
<b>31</b>	<b>BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>1'381'384.48</b>	<b>1'568'251.00</b>	<b>-186'866.52</b>
310	IMPRIMES, FOURNITURES BUREAU ET ENSEIGNEMENT	41'216.02	56'600.00	-15'383.98
311	ACHAT DE MOBILIER, MATERIEL, MACHINES ET VEHICULES	218'382.45	274'200.00	-55'817.55
312	ACHAT D'EAU, D'ENERGIE, DE COMBUSTIBLE	40'937.95	65'000.00	-24'062.05
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	2'834.40	2'800.00	34.40
314	ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET TERRITOIRE	146'779.90	163'500.00	-16'720.10
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS ET D'INSTALLATIONS	85'804.60	107'070.00	-21'265.40
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES D'UTILISATION	238'000.00	238'025.00	-25.00
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES	600'844.76	654'824.00	-53'979.24
319	IMPOTS, TAXES, COTISATIONS ET FRAIS DIVERS	6'584.40	6'232.00	352.40
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>103'500.00</b>	<b>103'300.00</b>	<b>200.00</b>
331	AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	103'500.00	103'300.00	200.00
	REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A DES			
<b>35</b>	<b>COLLECTIVITES</b>	<b>505.60</b>	<b>2'500.00</b>	<b>-1'994.40</b>
352	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	505.60	2'500.00	-1'994.40
<b>36</b>	<b>AIDES ET SUBVENTIONS</b>	<b>450.00</b>	<b>570.00</b>	<b>-120.00</b>
366	AIDES INDIVIDUELLES	450.00	570.00	-120.00
<b>38</b>	<b>ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET RESERVE DE RENOUVELLEMENT</b>	<b>250'174.33</b>	<b>150'000.00</b>	<b>100'174.33</b>
380	ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE ET DE RENOUVELLEMENT	250'174.33	150'000.00	100'174.33
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>	<b>-9'583'065.46</b>	<b>-9'890'681.00</b>	<b>307'615.54</b>
<b>42</b>	<b>REVENUS DU PATRIMOINE</b>	<b>-6'745.65</b>	<b>-9'000.00</b>	<b>2'254.35</b>
422	REVENUS DES CAPITAUX DU PATRIMOINE FINANCIER	-120.65		-120.65
427	REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	-6'625.00	-9'000.00	2'375.00
<b>43</b>	<b>TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES</b>	<b>-2'319'547.88</b>	<b>-1'901'300.00</b>	<b>-418'247.88</b>
431	EMOLUMENTS	-32'816.65	-14'000.00	-18'816.65
433	PRODUIT EXTRAORDINAIRE			
435	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE	-77'792.65	-76'200.00	-1'592.65
436	REMBOURSEMENTS DE TIERS	-533'778.40	-211'100.00	-322'678.40
437	AMENDES	-1'675'160.18	-1'600'000.00	-75'160.18
<b>44</b>	<b>PART A DES RECETTES CANTONALES</b>	<b>-4'018.70</b>		<b>-4'018.70</b>
441	PART A LA TAXE CANTONALE DE SEJOUR	-4'018.70		-4'018.70
<b>45</b>	<b>PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS</b>	<b>-7'252'429.23</b>	<b>-7'980'381.00</b>	<b>727'951.77</b>
452	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	-7'252'429.23	-7'980'381.00	727'951.77

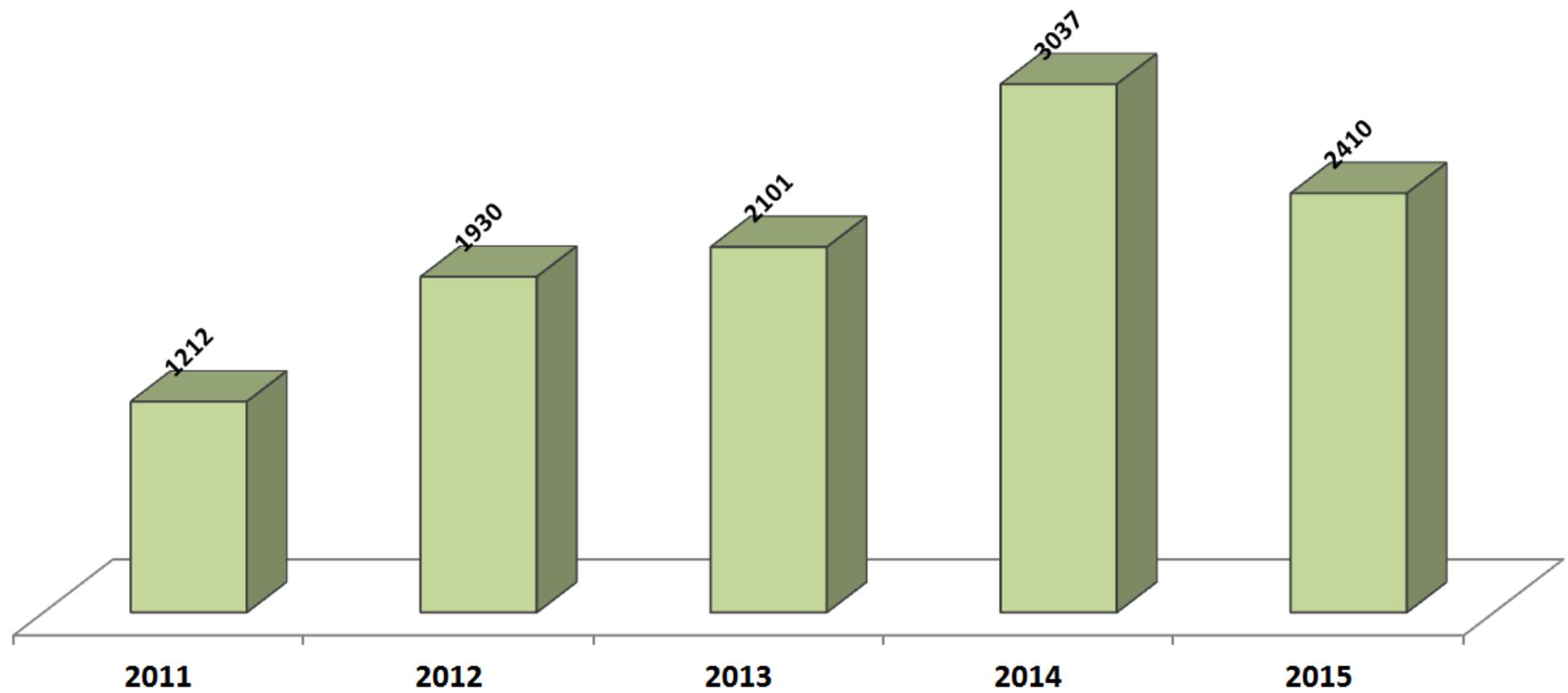
## STATISTIQUES DES AMENDES D'ORDRE PAR GENRE, DE 2010 À 2015



## STATISTIQUES DES AO POUR STATIONNEMENT, DE 2011 À 2015

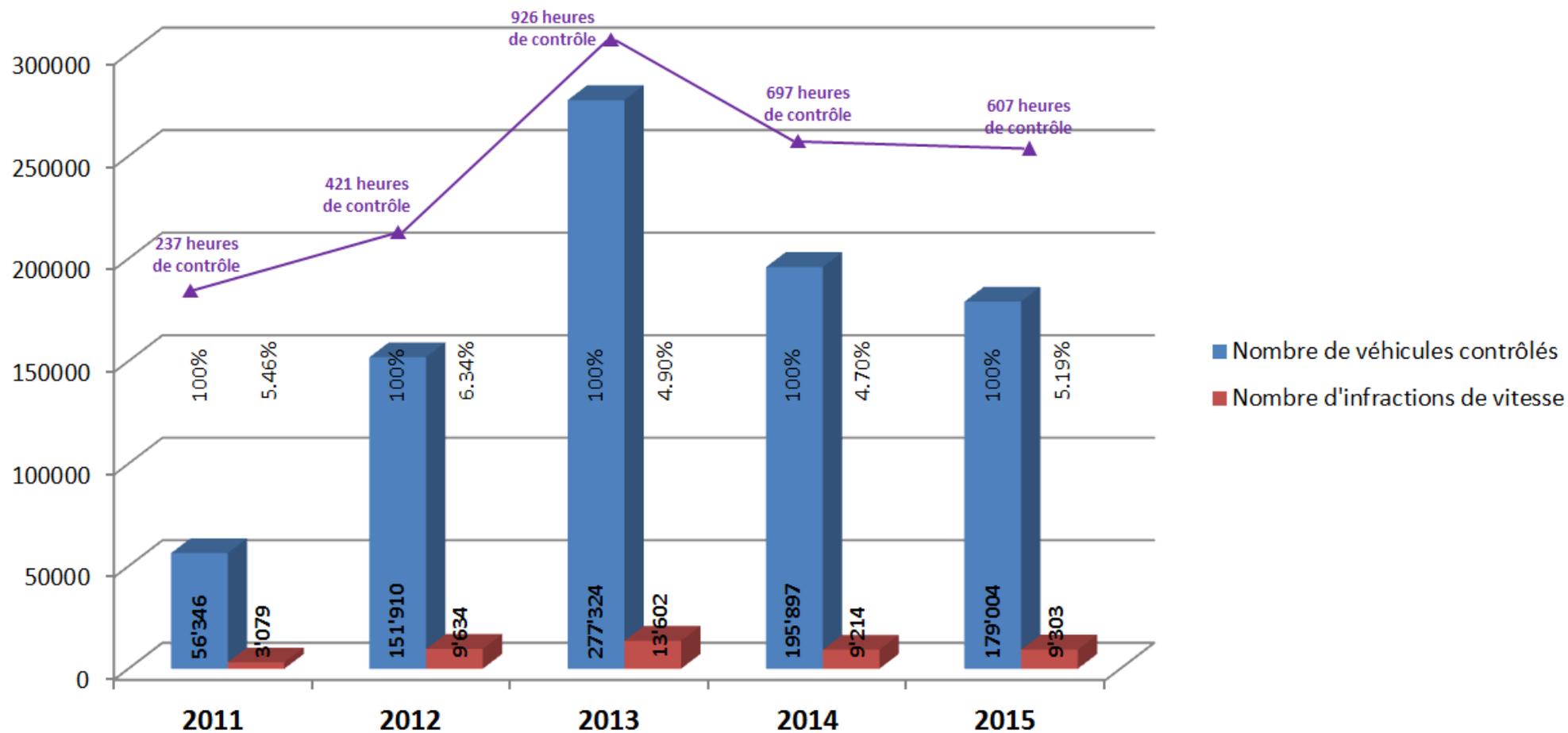


## STATISTIQUES DES AUTRES AO, DE 2011 À 2015

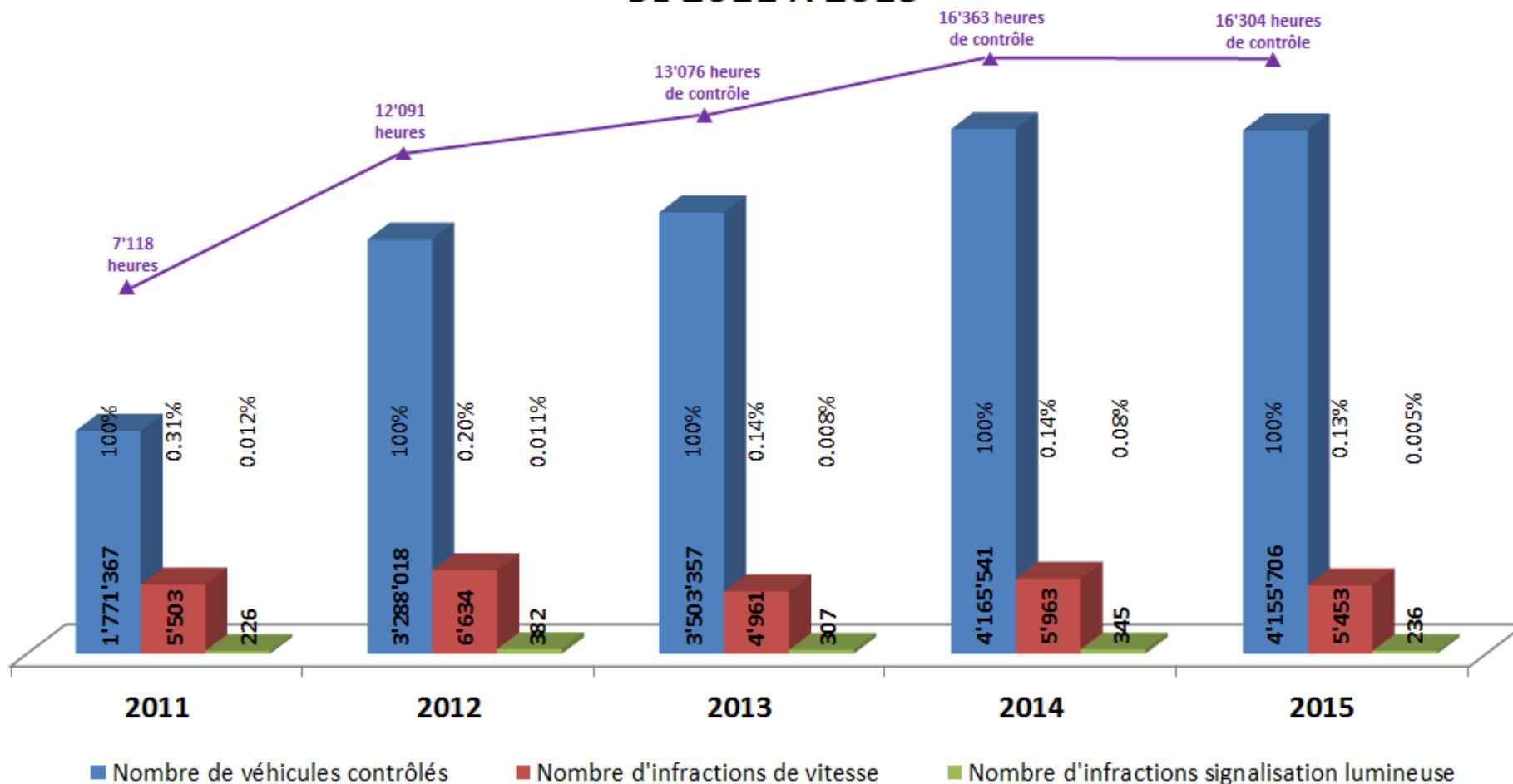


ANNEXE 5

## RADAR MOBILE TOUTES COMMUNES CONFONDUES, DE 2011 À 2015



## STATISTIQUES DE LA SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DU TRAFIC, DE 2011 À 2015



## GRAPHIQUE DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

